Petit lexique de la batellerie

Michel Bataillard

PETIT LEXIQUE DE LA BATELLERIE

A couple (se mettre) : Depuis le milieu du XVI^{ème} siècle, s'amarrer à couple, c'est mettre les couples d'un bateau (son flanc) contre les couples d'un autre.
Abattre ou rabattre : Changer la direction en allant dans le sens vers lequel le vent pousse le bateau.
A-blanc : Pour un remorqueur naviguer sans bateau à tirer. Se disait aussi pour les chevaux de halage lorsqu'ils ne tiraient pas. Syn. Haut-le-pied.
Ablot : n.f. Palan, moufle en bois. Syn. blot, saqessus.
About : Jointure entre deux planches du fond ou de bordaille assemblées bout à bout. L'étanchéité se faisait avec de l'étoupe et du goudron de houille.
Accéléré : Bateau prioritaire du début des bateaux à moteurs qui portait l'inscription « service accéléré » au niveau des épaulures avants. Il transportait des charges périssables.
Accoster : Ranger le bateau le long d'un quai ou autre.
Acculer : Un bateau s'accule lorsque son assiette offre un enfoncement de sa quille plus important à l'arrière qu'à l'avant.
ACP : Attestation de Capacité Professionnelle concerne tous les artisans bateliers.
Affluent : Cours d'eau se jetant dans un autre.
Affrètement : Le bateau est loué pour un voyage. Les bourses d'affrètement, maintenant disparues, mettaient en relation l'affréteur et le marinier.
Affréteur : Intermédiaire qui se charge de trouver des frets, des cargaisons.
A fond : Se dit d'un bateau coulé.
Agrès : Ensemble du matériel mobile nécessaire sur un bateau pour une exploitation convenable.
Aï, ay, eïe, Haï :(Orthogr. incertaine) Courant tourbillonnant. Expression « monter dans l'ay ». On fait l'ay en aval d'une pile de pont ou d'un obstacle.
Aiguille(s) : n.f. Pièces de bois de 0,08 X 0,08 cm, amovibles disposés cote à cote, verticalement dans des fermettes formant les barrages. Ils s'enlèvent en période de crue on dit que le barrage est couché. Technique remplacée peu à peu sur les fleuves par des barrages hydrauliques. Voir barrage à aiguilles.
Aiguillots de gouvernail : Pivots sur la mèche du gouvernail constituants l'axe de rotation de celui-ci.
Aile : n.f.
1 Pièce de bois bloquant les planches du fond sur les deux côtés du bateau. Syn. semelles et sambourds pour les deux extrémités arrondis. Les parfaits (voir ce mot) couvraient le joint entre le tillac et l'aile.
2 Pale d'hélice

Aiguillots de gouvernail

Ajas ou à-jas : (orth. incertaine, contraction) Ancre dit ancre à jas ou ancre de Mannheim (lieu de fabrication).
Alléger : Enlever une partie du chargement.
Aller à l'étalage : Préparer l'action d'étaler. Syn. : aller à la pêche.
Aller à sec : Échouer le bateau par mauvaise manœuvre ou ignorance de la profondeur du chenal.
Aller debout : Heurter un obstacle par l'avant.
Allonge : n.f. Barre amovible prolongeant l'aminteau.
Alternat : Utilisation alternative à sens unique du chenal quand le croisement présente des dangers de navigation. Lorsque l'alternat est réglementé il est fixé par horaire sous forme d'avis à la batellerie.

Lorsque l'alternat est libre la priorité revient à l'avalant. Il est signalé par des feux mais il reste un sémaphore sur le Rhin.
Amarrage : Attacher un bateau à un emplacement. « L'amarrage » définit également la qualité de l'amarrage et l'emplacement où l'on pouvait stationner.
Amarre : Corde tressée dont au moins une extrémité est munie d'une large boucle, utilisée pour maintenir le bateau dans les écluses, ou pendant une escale.
Chaque amarre porte un nom.
- Les pointes avant : au nombre de 2, elles stabilisent l'étrave (ou le tableau arrière) en latéral et règlent la distance du bateau avec le ponton en l'empêchant de reculer.
- La garde arrière (ou garde descendante) : bloque le bateau pour éviter son reculement,
- La garde avant (ou garde montante) : bloque le bateau pour éviter son avancement ; s'installe en bout de catway.
- Le traversier : pas obligatoire, il aide cependant à maintenir le bateau contre le catway, le ponton ou le quai, surtout si le vent ou le courant est traversier ; facilite l'embarquement et le débarquement.
Amarrer : Immobiliser le bateau en le fixant à l'aide de corde ou câble sur des pieux d'amarrage, boulards ou chaumards.
Amasse : n.f. Barre
Ame : n.f. Partie intérieure d'un câble ou d'une corde qui lui donne sa résistance à l'étirement, colorée elle sert de témoin visuel d'usure .
Amintot ou Amainteau : (Orthogr.. incertaine) Barre du gouvernail jusqu'à 3,50 mètres de long sur lequel coulissait une rallonge d'amintot.
Amont : Partie d'un cours d'eau comprise entre le point considéré et sa source. La direction d'où vient un cours d'eau
Amphidrôme : Se dit d'un mobile qui n'a ni avant ni arrière et qui peut aller dans les deux sens. Exemple : un toueur est amphidrôme.
Ancre : n.f. Pièce de fer, forgée, moulée, ou soudée, servant au mouillage d'un bateau. Toutefois il existait des ancres dont le jas était en bois. (expr.) épouser l'ancre : fixer une corde après l'anneau de l'ancre.

Ancre de péniche

Ancre à main : n.f. Petite ancre à poignée dont l'usage est réservé à un amarrage terrestre, on ne mouille pas une ancre à main.
Ancriau ancriot : (Orthogr. incertaine) Petite ancre.
ANFR : Agence Nationale des Fréquences.
Anguille : n.f. Bateau instable longitudinalement a tendance à faire des lacets.
Anguillers : Trous pratiqués dans les varangues ou courbes pour permettre l'écoulement vers les crépines d'assèchement.
Anneau d'équarre : Anneau de fer disposé à l'aplomb du patin de boutage, servant à fixer des esclins pour la manœuvre des perches.
Apparaux : Equipement obligatoire (ancre, bâche, bachot, etc).
Aquamoteurs : Nom donné aux bateaux équipés de roues à aubes mues par le courant qui enroulaient sur de grands tambours les longues aussières en chanvre pour tirer les péniches aux endroits à fort courant. L'aquamoteur le plus représenté sur les gravures est celui du pont Neuf.
Arbouvier : Mât court d'amarre servant au halage sur la « barque patronne » du Rhône.
Arche marinière : n.f. Arche d'un pont sous laquelle doit passer le bateau. Les arches sont toujours numérotées depuis la rive gauche.
Ardennais : Bateau au gabarit Freycinet construit à Pont-à-Bar dans les Ardennes. Syn. Mignole.
Arrimage, Rempellage ou Rempalage : Action d'égaliser un chargement.
Arrivote : n.f. Fer plat ou demi-rond placé sur les épaulures avants pour protéger ces parties.
A sec : Se dit d'un bateau échoué.
Assiette d'un bateau : n.f. Manière dont un bateau est enfoncé dans l'eau dans le plan longitudinal. Il est bien assis à égal tirant d'eau, en assiette positive ou négative selon qu'il est à cul ou à nez.
Assurance retirement n.f. : Assurance concernant les dépenses à engager pour l'enlèvement du fond de l'eau d'objets considérés comme perdus.
Atterrissements : Matériaux solides déposés par la rivière, créant parfois îlots ou plages.
Aussière (ou haussière) : Autre nom pour définir les amarres.

Aussière

Autieu, Otieu, Perche ou Gaffe : Perche en sapin de 8 à 12 mètres de long munie d'une fourche en fer à sa grosse extrémité et servant à bouter ou à équoire.
Automoteur : Bateau qui se déplace soi-même à l'aide d'un moteur. Les automoteurs au gabarit Freycinet sont à tord appelés Péniches. Péniche motorisée. (par opposition aux chalands tractés et aux barges poussées).
Autorisation spéciale n.f. : Formalité administrative codifiée par l'Art 56 (Décret n° 68-741 du 2 août 1968, art.5). Remplace le Permis de navigation exigé pour la mise en service d'un bateaux à propulsion mécanique ou d'une barge intégrée dans un convoi poussé. L'autorisation spéciale est requise pour les bateaux stationnaires, engins et établissements flottants ayant une source d'énergie à bord. Cette distinction du Décret semble être oublié par les gestionnaires actuels qui l'exigent et le délivrent pour les bateaux logements stationnaires selon leurs propres critères.
Auvergond : Poutre transversale maintenant l'écartement des deux bordailles latérales de la cale, démontable sur les bateaux en fer.
Aval : Partie du cours d'eau vers lequel descend l'eau.
Avalant : Bateau se déplaçant dans le sens du courant ou vers le bief inférieur. Se dit d'un bateau descendant.
Avaler : Marcher avec le courant.
Avarie : n.f. Dommage subi par un bateau ou sa cargaison.
Ava-terre, Avaterre : Rive où se trouve le chemin de halage. On marchait « ava-terre » quand on marchait du côté du tractage, cas des avalants.
Avis à la batellerie : Informations données par le Service de la Navigation sur les conditions de navigation, dérogeant, à titre temporaire aux dispositions du Règlement Particulier de Police.
Avitailleur : Bateau aménagé en magasin et station service qui peut avitailler en vivres et fuel pendant la marche.
Axiomètre : Indicateur d'angle de gouvernail se composant d'un cadran gradué devant lequel se déplace une flèche.

Bâbord : Côté gauche du bateau en regardant l'avant, reste essentiellement un terme de marine.
Bac : Bâtiment assurant un service de traversée de la voie navigable, et classé comme tel.
Bâche de sauvetage : Pièce de grosse toile servant à être placé par l'extérieur sur une voie d'eau en cas d'avarie du bateau. Fait partie des équipements obligatoires du bateau. syn. prélart.
Bachot : Annexe, Canot de service ou barque de secours sur un bateau. Appelé aussi batelet (administration ? peut venir de bateler signifiant charger et transporter par bateau). Obligatoire sur toutes les péniches.

Bachot

Bâcu : Petite courbe individuelle par cheval reliée à la courbe pour les attelages doubles sur laquelle était attaché le cordage de halage.
Baille : Nom donné à l'eau (tomber à la baille), mais également sorte de coffre de rangement avant. Bajoyer : Mur en maçonnerie formant les cotés d'un sas d'écluse.

Bajoyer : Paroi latérale du sas de l'écluse.
Bajoyers inclinés : les côtés latéraux sont en V (en voie de disparition ou d'aménagement par l'installation de glissières). Anc. bas-joyer.
Balayures : Résidu de chargement laissé au marinier qu'on ramassait au balais dans le fond de l'houle.
Balcon : Poste de conduite sur les péniches berrichonnes.
Balise : Matériel employé pour la signalisation des écueils, des limites du chenal ou des points singuliers.
Ballast : Tout compartiment de bateau pouvant recevoir du lest liquide. Peack avant ou arrière qu'on remplit d'eau. Ne se pratique que depuis la mise en service des bateaux en fer.
Ballaster : Remplir d'eau des compartiments étanches ou peacks, afin d'augmenter l'enfoncement du bateau marchant à lège. Il faut ballaster la péniche pour que l'hélice soit complètement immergée. Les mariniers remplissent la cale arrière d'environ 50.000 litres d'eau. On déballaste pour vider.
Balle (maintenu à) : Se disait du gouvernail quand il était tenu à l'extrême débattement possible avec l'aminteau dans la position presque perpendiculaire à la marche du bateau.
Ballon d'accostage ou ballon de défense : Filet de manille bourré de liège ou plastique servant à amortir les chocs contre la coque. Syn. bongé ou pongé.
Banclé : Planche de renfort du milieu du bachot servant de banc.
Baquet de bô : Bateau de bois - « Je préfère un baquet de bô qu'un baquet de fer parce qu baquet de fer ça rouille ». Avec le temps ce terme est devenu péjoratif parce qu'il désignait les vieux bateaux.
Baqueteux : Charpentier dans la construction des bateaux en bois
Barbotin : Couronne à empreinte de chaîne qui se trouve sur les guideaux, ou treuil d'ancres.
Barge : Bateau de transport à fond plat, sans moteur, sans gouvernail s'intégrant dans un convoi et qui sont assemblées en train soit poussées soit tractées. On disait « barge de poussage ».
Barrage : Ouvrage construit sur une rivière dans le but de relever le niveau des eaux et de les retenir. Le barrage permet d'augmenter le mouillage et de régulariser le cours. Expl. de barrage à aiguilles
Barrage mobile : Barrage (à aiguilles, à clapet...) qui présente la propriété de pouvoir s'effacer tout ou partie en cas de crue.
Barre : Désigne à la fois le système de gouverne d'un bateau à roue (mécanique ou hydraulique) ou le timon solidaire du safran (barre franche).
Barre carrée : Barre en fer servant d'axe au gouvernail, réglable en hauteur pour passer sous les ponts quand le bateau était vide.

Barre franche : Barre de secours permettant de manœuvrer le gouvernail en cas de défaillance du système à gouverner.
Barriot ou barriau : Planche de bois placée entre le fond et les courbes.
Barrots ou baux : Poutres transversales supportant le pont. (Voir aussi bouge de barrot).
Barrot in : Cornière ou plat assurant la rigidité des tôles d'hiloire.
Bassinée : Cycle complet d'un passage d'écluse dans un sens ou l'autre. Tous les bateaux dans le sas font partie de la bassinée. Fausse bassinée se dit quand un cycle complet a été fait sans bateau afin d'accepter un bateau dans l'autre sens ; on dit aussi basculer l'écluse.
Bâtard : Bateau légèrement plus grand que la taille Freycinet (38m50 X 5m.05).
Batardeau :
1) Colmatage hétérogène et provisoire d'une voie d'eau, souvent par l'intérieur. Sur les péniches les mariniers confectionnaient un petit cadre en bois dans lequel ils coulaient un mortier de ciment après avoir au préalable placé une tranche de lard gras sur la fuite, des bouts de bois taillés en pointe, voire même une bouteille sans cul, col dirigé vers le haut.
2) Ensemble de poutrelles en bois disposées les unes sur les autres tenues par des enclaves de batardeaux servant à boucher un sas d'écluse. 3) Caisson étanche que l'on applique sur la carène d'un bateau ou d'un ouvrage de navigation pour effectuer une réparation à sec. 4) Digue ou cloison provisoire pour mettre à sec un endroit pouvant s'immerger et où l'on veut travailler.
Bateau : Péniche, automoteur, chaland n'a rien à voir avec un bateau de plaisance.
Bateau d'Arras : Péniche de 30 mètres de longueur, qui s'appelle aussi « 30 mètres » ou « bateau bâtard ».
Bateau de canal : Péniche de construction belge dont l'avant et l'arrière sont légèrement rentrés et protégés par une étrave très forte.
Bateau-écurie : Se disait des bateaux en bois tractés par des chevaux ou mulets dont l'écurie était à bord.
Bateau-lavoir : Ponton installé le long d'une rivière pour laver le linge.
Bateau-mouche : Bateau de promenade sur la Seine.
Batelier : Conducteur de bateaux de navigation intérieure. Syn. marinier.
Batellerie : Ensemble de la profession du transport par les eaux intérieures.
Batillage : Agitation de l'eau provoquée par le vent ou le passage d'un bateau. Le batillage creuse les berges.

Bâtiment : Bateau de navigation intérieure y compris les petites embarcations, les bacs, les engins flottants et les navires de mer (pour une classification légale voir sur ce site la partie « administration / classification »).
Batelet : n.m. Annexe, Canot de service ou barque de secours sur un bateau. Terme ancien utilisé exclusivement par l'administration.
Battée : Feuillure sur le long.
Battre en arrière : Faire machine arrière. Inverser le sens de rotation de(s) l'hélice(s), pour casser l'ère du bateau, le freiner ou le stopper.
Bélandre : Barque hollandaise gréée en sloop destinée au cabotage le long des côtes de la mer du Nord et de la Manche. Nom donné aux péniches dans la région de Dunkerque et Calais.
Berge : Talus naturel bordant le lit d'une rivière.
Berline : Wagonnet sur rail qu'on trouvait sur les quais de chargement et dans les mines. Syn. Decauville du nom du constructeur.
Berrichon : Petit bateau pointu à l'avant, carré à l'arrière jaugeant 90 tonnes souvent qualifié de « petit berrichon » vu sa petite taille (27,50 mètres par 2,56) il naviguait sur le canal du Duc de Berry, aujourd'hui déclassé.
Bertingue, bortingle : (bortingle pour le canal de Berry) Bordé intérieur du plat-bord légèrement incliné vers l'intérieur était en en chêne de 40 mm et supportait les godes sur lesquelles reposaient les écoutilles. Syn. hiloire, dengbord.
Bief : Partie d'un cours d'eau entre deux écluses, ou deux barrages.
Bief de partage : Bief le plus élevé situé à la ligne de partage des eaux d'un canal franchissant une colline ou une montagne. Le bief de partage doit être constamment alimenté en eau.
Bief fluvio-maritime : Section de fleuve, rivière ou canal située entre la limite d'inscription maritime et la mer. Les bateaux fluviaux y sont admis sous réserve de se soumettre, ainsi que leur équipage, à des prescriptions de police et de sécurité complémentaires.
Bilge : Mélange résiduel d'eau et de d'huile en fond de cale moteur.
Biller : Accrocher l'attelage ou le moyen de traction à terre à la fintrelle ou corde de tractage du bateau.
Bitte (d'amarrage) : voir Bollard.
Bitton : Pièce en fonte fixée sur les fargues et servant à guider un câble. Forme dérivée d'un boulard.

Blanc (à) : Se dit d'un remorqueur qui navigue sans tirer de bateau.
Bleus (les) : Nom donné à la « société de remorquage des bateliers réunis» et par extension aux bateaux qu'elle exploitait.
Blot ou ablot : Poulie à réa simple avec émerillon et crochet ou anneau, il en existe ouvrant et fixe.
Bodequin : Bachot, embarcation de sauvetage (expression du Nord).
Boegschroef : Moteur équipé d'une hélice à l'avant du bateau, remplace le bouteur.
Boëte : Réduit réservé à l'emplacement de la cuisinière.(Se disait dans le Nord de la France semble venir de boîte).
Bohingue : Pièce de bois en forme, à l'avant et à l'arrière reliant la quille à la bordaille donnant l'arrondie au bateau en le renforçant dans sa partie supérieure. Les patins de boutage prenaient appuis sur ces pièces. Sur les bateaux en fer les bohingues ont été remplacé par les fargues.
Boite à sardines : Nom souvent donné par les mariniers aux yachts et autres bateaux de plaisance.
Bollard : Organe d'amarrage en forme de cylindre fixé sur un bateau ou à terre. syn. boulard, bitte d'amarrage
Bongé ou pongé : (Orthogr. incertaine) Pelote de chanvre tressé rempli de liège. Syn. ballon, défense.
Bord à bord : Position de deux ou plusieurs bateaux amarrés et serrés l'un contre l'autre. En marche pour deux bateaux en parallèle.
Bordaille : Flanc du bateau allant du fond au plat-bord. Syn. muraille.
Bord du dessous : Partie de la bordaille immergée à vide.
Bordé, Bordaille : flancs du bateau.
Bord-hors, Bord d'hors, bord dehors ou bords en dehors : Rive opposée au chemin de halage, chemin de contre halage, contraire d'ava-terre qui est le chemin de halage. « le mât penché « avaterre », le hauban du « bord'hors » bien raidi soulageant ce mât (La Batellerie d'Autrefois par Léon Lepetit-Blois).

Bitte d'amarrage

Bortingle : bertingue (Orthogr. incertaine) Deng-bord, hiloire. (voir den-bord)
Bossoir : Potence métallique sur pivot permettant la mise à l'eau et la remontée d'un bachot.
Bouchain : Tôle formée en arrondi placée sur le bas de la muraille et le fond du bateau. En général sur les bateaux à fond plat les bouchains sont à angle vif sur la plus grande longueur et en tôles formées à l'avant et à l'arrière.
Bouée de sauvetage : Couronne anciennement en liège et toile servant à la flottaison d'une personne accidentellement tombée à l'eau.
Bouge de barrot : Cintre d'un barrot. Barrot traversier servant de support pour les veules et les cabines.
Bouillon : Masse d'eau déplacée par l'hélice.
Boulard, Bitte ou Tabrin : Cylindre en bois ou en fonte servant à fixer les cordages organe d'amarrage embarqué. Le boulard d'axe à l'avant s'appelle généralement une bitte.
Boulon plongeur : Boulon à tête plate et percé à l'autre extrémité servant à remplacer un rivet défectueux.
Bourde : Equarre (canal du Berry) ; Les fers de la perche sont appelés embouts de bourde. Syn. perche.
Bourrer : Remplir à la pelle les endroits inaccessibles de l'houle.
Bourrique : Nom que se donnaient les mariniers qui contestaient le bureau de rôle à sa création.
Bout : « Mettre un bout », « donner un bout » expressions courantes signifiant placer une amarre, tendre une corde.
Bourse, Bourse d'affrètement : Lieu de rencontre des mariniers afin de choisir le transport selon le tour de rôle. Instauré en 1936 la bourse a été arrêté en France pour s'aligner sur l'Europe en 1999.
Bouter : Écarter le bateau par la perche de la rive quand il marche. Manœuvrer le bateau à l'aide d'une perche.
Bouteur : Gouvernail auxiliaire démontable ou escamotable placé à l'avant du bateau, utilisé à lège. Remplacé de nos jours par un propulseur d'étrave.
Brêler : Assembler de façon rigide et solidaire les barges à leur pousseur à l'aide de câbles et de treuils.
Bricole : Harnais, courroie, lanière servant à tirer les chalands à pied d'homme. «Halage à la bricole». Dans les années 1920 le halage à la bricole a petit à petit laissé la place au halage par animal.
Brise-lame : Cornière rivée ou soudée le long du deng-bord sous l'encoche des godes. Protège des vagues qui roulent sur les plats-bords à pleine charge. Cette cornière est souvent doublée quelques dizaines de centimètres plus bas.
Broquette : Petit bout de bois cylindrique taillé en pointe pour boucher un trou en premier secours.
Brosse : Outil indispensable à l'entretien du bateau. Syn. lave-pont.
Busc : Madrier biseauté disposé verticalement sur les bords des portes d'écluses faisant office de joint quand elles sont fermées. Expression « Les portes sont mal busquées ».
Butoir de gouvernail : Pièce de fer ou d'acier limitant de chaque côté la course du gouvernail.

Butée de gouvernail

Cabanage : Sur les automoteurs, élévation d'environ 1,50 mètres abritant la cambuse et les toilettes, située contre la cale devant le passage de la marquise.
Cabestan ou Vaque : Treuil à enroulement vertical à barre horizontale pour hâler le bateau sur de petites distances par l'enroulement d'un câble. Se trouvait à l'époque de la navigation à la bricole sur les écluses pour rentrer et même sortir les bateaux en leur donnant l'impulsion de départ. Le cabestan continuait à servir du temps des remorqueurs.
Cabine : Logement du marinier. La cabine était amovible sur les bateaux du Centre, posée dans l'houle quand le bateau était vide elle était déchargée sur le quai lors du chargement et reposée sur le charbon transporté par ces bateaux. En cas de changement de bateau la famille de marinier gardait sa cabine. La société exploitante de ces bateaux s'appelait « Les Canaux du Centre » et était basée à Montceau-les-Mines.
Cabinet : Chambre à coucher de la cabine.
Cadole : Bateau de Saône de 200 tonnes environ avec deux raquettes latérales pour se diriger. A l'origine nom de la cabane en bois posée sur le chargement, débarquée et rembarquée lors des chargements, qui servait de logement à la famille du marinier.
Cafut : Femme qui chargeait les briquettes dans les mines du nord, Denain, Valenciennes. De 1920 à 1950 les cafuts en bleu de travail, enturbannées et maquillées au talc triaient et chargeaient les bateaux de poussières de charbons et de briquettes. Les remorqueurs à vapeur étaient chauffés à la briquette.
Caillebotis :
1) Bac servant à ranger les câbles.
2) Plancher en bois amovible d'un bachot, (voir ce mot). 3) Patin de naviage, (voir ce mot).

Cajolage : Mouvement qui consiste à laisser reculer le bateau en maintenant l'amarre avant à la rive ou à un autre bateau
Cajoler « se laisser cajoler » : Reculer lentement en utilisant le courant de la rivière en maintenant l'amarre avant à la rive ou a un autre bateau.
Cale (la) : Se dit de l'espace disponible au chargement des marchandises.
Cale de chargement : Espace principal pour mettre les marchandises.
Cale sèche : Endroit à terre permettant de sortir un bateau. Un bateau est en cale sèche quand il est hors de l'eau, généralement sur un chantier.
Calfat : Mêches de chanvre goudronnées servant à étancher le fond et la bordaille des bateaux en bois après une période « vidange ».
Calfatage : Remplissage d'étoupe, au moyen d'un ciseau et d'un maillet, des jointure des bordages

ou des ponts en bois d'un bateau, afin de les rendre étanches ; l'étoupe est ensuite recouverte de brai.
Calfater : Action d'étancher, à l'aide de calfats, les fonds de bateau en bois avant de les remettre à l'eau .
Calicots : Bandes de toile collées au goudron sur les jointures des bordailles (voir ce mot), des écoutilles et de tout ce qui devait être calfaté ou étanchéifié provisoirement.
Calonne (en) : Marcher en calonne se dit quand deux bateaux au moins avancent ensemble, amarrés au niveau de l'épaulure (voir ce mot) arrière droite ou gauche du premier et de l'épaulure avant opposée du suivant. Ce qui permet une articulation entre les deux bateaux. Voir aussi marcher à couple et marcher en 45 mètres.
Canal : Voie navigable artificielle.**Canal V.H.F** : Bande de fréquence radio préréglée.
Canalous : Anciens haleurs professionnels qui se louaient pour un trajet précis.
Canard : Cornière pliée fixée en haut de la membrure assurant la rigidité de l'hiloire.
Capitaine : Personne possédant le certificat de capacité ou permis et ayant la responsabilité à bord.
Capot : Protection mobile d'un orifice pratiqué sur le pont. Les capots de «reu» et de «poite» (voir ces mots), donnaient accès aux logements.
Carapatas (les) : Haleurs du canal St Martin. Ils se regroupaient à l'Arsenal et avaient la réputation de tirer fort et boire sec, le litron dans la musette. Considérés comme des clochards, ils se louaient pour quelques pièces. En 1926, menacés d'être délogés, ils écrivirent au Préfet pour maintenir l'usage de trois haleurs par bateau. Pilotes de seconde ordre aidant généralement un marinier malade ou âgé dans la conduite d'un bateau de canal.
Carénage : Opération consistant à nettoyer puis repeindre et/ou passer un anti-fouling sur la partie immergée de la coque d'un bateau.
Carlinguage : Support au fond du bateau sur lequel repose le moteur.
Carreau : Virure de bordée sous le pont. Virure supérieure de la muraille.
Caisse d'expansion : Volume libre au-dessus d'une citerne permettant la dilatation du contenu en cas d'élévation de température.
Cassé : Employé pour désigner un bateau brisé par le milieu en cours de chargement. Grande inquiétude des mariniers quand le chargement trop rapide nécessitait le déplacement du bateau à la main pour présenter le grenier le moins chargé afin d'éviter les torsions des planches de bordaille.
Cast ou Casse : Grand chaland pointu en fer aménagé pour la navigation sur le Rhin et la Meuse.
Ceinture de coque : Fer plat de 15 mm d'épais soudé ou rivé sur la coque au haut de la bordaille servant à la protéger de l'usure par frottement.
Ceinture de défense : Renfort métallique, anciennement en bois, haut d'une dizaine de centimètres épais de 15 mm protégeant l'avant et l'arrière de la coque des frottements.
Célestine : Surnom des pompes de cale à main.
Chaîne : Chaîne de traînage d'environ 30 mètres de longueur pour ralentir la marche du bateau.
Chaîne d'ancre : Suite de maillons d'acier servant à manœuvrer à l'aide du guideau les ancres de mouillage.
Chaland : Bateau à fond plat sans moyen de propulsion à bord pour le transport de marchandises sur les fleuves et canaux. Aujourd'hui de taille supérieure aux péniches Freycinet, automoteur qui circule sur les voies à grands gabarit comme la Seine ou le Rhin.

Chaland

Chalibardon : Bateau ancien de l'Adour environ 20 mètres.
Chambiot : Bollard en bois sur lequel s'attachait la maillette (voir ce mot). Syn. poupée.
Chambre des vantaux : Espace compris entre le busc et l'extrémité amont de l'enclave nécessaire à l'ouverture et à la fermeture des vantaux.
Champignon : organe d'amarrage fixe en forme de champignon se trouvant généralement sur les écluses.
Chargé (un) : Bateau ou péniche chargée. On dit « un chargé ».
Chadburn : Répétiteur d'ordres entre la timonerie et le compartiment moteur existait sur tous les remorqueurs. Syn. shut down.
Chaudron : Remorqueur à vapeur.
Chaumard : Organe d'amarrage fixe.
Chemin de contre-halage : Chemin opposé au chemin de halage et de largeur moindre.
Chemin de halage : Chemin qui suit la rive d'une voie d'eau, canal ou rivière et d'où les bateaux étaient halés par l'homme, les animaux puis par des moyens mécaniques. La largeur est réglementé
Chenal : Partie navigable de la rivière, passage des bateaux.
Chèvre : Appareil de levage souvent sur trois pieds ; Treuil en bois servant à tirer les bateaux à sec sur un chantier.
Chute d'écluse : Différence de hauteur entre l'aval et l'amont
Chômage : Période d'arrêt de navigation sur les canaux, pour raisons techniques ou économiques. Les chômages annuels pour l'entretien font l'objet d'un arrêté ministériel et d'une publication au Journal Officiel.
Citrouille : Pilier de barrage en pierre qui doit son nom à sa forme. Les citrouilles représentent un danger lors des crues quand le barrage est couché.

Claire-voie

Claire-voie : Capot vitré, fixe ou ouvrant, au-dessus du logement ou autre permettant à la lumière de pénétrer dans la cabine par le dessus. Généralement protégé par un grillage.
Clamme serre joint : Mâchoire en acier forgé portant une vis de serrage pour le bâchage
Clans (les) : Chevrons de chêne souvent de 80/80 mm de section constituant l'ossature verticale du bateau en bois maintenant les planches de bordaille. Ils étaient assemblés aux courbes par équerres en fer et boulons.
Clapet : Vanne d'une conduite passant dans le bajoyer pour remplir ou vider une écluse en prenant ou chassant l'eau dans l'axe de l'écluse ou sous le fond du bateau.
Cléonage : Talus de pierres perpendiculaires à la berge placés souvent en quiconque sur les rivières à faible pente (Saône, L'Elbe, le Main,) pour maintenir la hauteur d'eau.
Cliquet de sécurité : Ergot de sécurité bloquant la manivelle dans les écluses manuelles.
Cloche : Avertisseur sonore servant à la signalisation par temps de brume. Moyen d'alarme
Cloison : Séparation en tôle et raidisseurs entre les différents compartiments d'un bateau.
Cocarde : sac de sciure pour meuler sous la coque, avec d'un côté un noeud lacet et 2 1/2 clés de l'autre.
Coche d'eau : Bateau habitable pour le tourisme ; Anciennement Chaland halé par des chevaux pour le transport des voyageurs et des marchandises.
Coche de pompe : Gaine en tube métallique reliant le plat-bord à la cale pour le passage du tuyau de pompe. Ce passage était suffisamment grand sur les bateaux en bois pour laisser passer la pompe.
Cofferdams : n.m. Compartiments en forme de cloisons séparant les citernes des autres parties du bateau pour la sécurité. Les cofferdams pouvaient être ballastés pour optimiser l'isolation en cas de feu des citernes.
Coffre : Emplacement aménagé sous une écoutille en rangement pour les outils. Les emplacements privilégiés étaient la première écoutille à l'avant, près de la gravelaine (voir ce mot) à l'arrière ou sous l'huis dormant du grand-mât. Syn. tabernacle.
Coin d'inte : Planche de bordaille clouée sur la planche du fond à hauteur de l'épaulure. Cet endroit des péniches en bois était très sensible aux chocs.
Col de cygne : n.m. Conduit coudé servant à l'aération, d'un compartiment ou d'une cuve.

Collecteur : Tube de gros diamètre recevant des petites tuyauteries.
Collier : Boucle de l'extrémité du câble.
Collier d'écluse : Câble métallique d'environ 30 mètres de long de 18 mm de diamètre avec une boucle à chaque bout servant à étaler et à s'amarrer dans les écluses.
Coltin : Toile protège-épaules que portaient les « radeliers » quand ils déchargeaient le charbon au port du canal Saint Usage en attendant un nouveau convoyage de radeaux de sapins.
Comble : n.m. Partie du chargement dépassant la hauteur de la cale au delà l'hiloire.
Comblé : fret dépassant l'hiloire surélevé par des planches, écoutilles ou tout matériaux permettant de charger d'avantage.
Commerce (un) : Bateau de commerce ou péniche comme on dit un plaisance pour un bateau de plaisance.
Commettage : Assemblage de plusieurs fils en les torsadant. Commettage à gauche sur leur âme pour les torons, eux-mêmes commis à droite sur l'âme centrale pour former les câbles.
Commission : Certificat de capacité pour la conduite des automoteurs.
Commissionné : Marinier titulaire du certificat de capacité.
Connaissement : n.m. Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un bateau.
Confluence : Point de rencontre entre deux cours d'eau.
Container, conteneur : Caisson métallique rectangulaire normalisé et juxtaposable permettant le transport de fret très varié permettant le transbordement vers tous les moyens de transport.
Contrarier : Très employé dans le langage marinier, ce verbe remplace toujours les verbes inverser, résister, redresser etc.
Contremaître : Marinier employé sur un bateau dont il n'était pas le propriétaire.
Contre-semelle : Première planche de bordaille du bas assemblé avec la semelle Syn. bord du dessous.

Convoi de bateaux

Convention d'Occupation Temporaire ou COT : C'est le droit de stationner plus que la durée légale ordinaire (un mois sur la voie d'eau) contre une redevance perçue par le gestionnaire de la voie d'eau.
Convoi : Plusieurs bateaux en remorque.
Convoi poussé : Ensemble formé d'un pousseur et d'une ou plusieurs barges.
Coque : Vrille dans un cordage rangé par plets (voir ce mot). 2) coque de bateau : enveloppe d'une péniche.
Coqueron : Compartiment de la coque d'un bateau situé à l'avant et à l'arrière.
Corde d'ancre : Câble « mix » âme en chanvre d'environ 200 m se fixant sur l'ancre.
Corps mort : n.m. Les corps morts afin que les bateaux puissent s'y amarrer. Sont constitués d'un bloc de béton, ou un objet pesant posé au fond de l'eau et qui est relié à une chaîne primaire, à une chaîne secondaire, un émerillon et d'une bouée appelée coffre souvent personnalisée au nom du bateau. Le bloc béton est à réaliser en béton armé au moyen de treillis ...
C.O.T ou Convention d'Occupation Temporaire (du domaine public) : C'est le droit de stationner plus que la durée légale ordinaire (un mois sur la voie d'eau) contre une redevance perçue par le gestionnaire de la voie d'eau.
Couple : Membrure qui prolonge la varangue sur les bordailles.
Crème : Première couche de glace sur les eaux en début de période de gel. Les bateaux de bois étaient très sensibles à la glace et étaient rapidement « pris de glaces ». Les mariniers pour continuer cassaient la glace devant les bateaux à l'aide de perches.
Crépine : Protection immergée pour l'aspiration de l'eau par une motopompe.
Creux : Hauteur entre la base et le haut d'une vague.
Croc (s): Crochets de différentes tailles disposant à leurs extrémités d'une manille ou boucle montée sur un émerillon.
Crocher : Accrocher une chose ou un point et s'y fixer. « L'ancre croche le fond ».
Crochet d'amarre : Pièce en acier ou en fer forgé, crochet en forme de C que l'on passe dans un câble et dans sa boucle pour amarrer une corde. (servait pour les amarrages autour des arbres, aujourd'hui interdits). Syn. esse.
Crochet de déclic : Instrument permettant d'accrocher et de défaire rapidement : tirage, maillette ou chaîne. Syn. étalingure.
Croët : Fourche à longue dents courbées à 90° pour ramasser les pierres sur le radier de l'écluse.
Crosse d'étambot : Partie inférieure de l'étambot appelée aussi semelle.

Crochet d'amarre

Cueillir la berge : La frôler de si près qu'on pourrait ramasser une fleur (faucher les marguerites en terme d'aviation).
Culée de pont : Maçonnerie des deux côtés de la berge destinée à supporter les extrémités et la poussée d'un pont.
Culer : Un bateau cule quand il est stoppé par le courant et qu'il commence à repartir vers l'arrière.
Cul-de-poule : Automoteur de première génération (1930) au gabarit Freycinet appelé ainsi pour sa forme arrière arrondie vers le dessous. Est recherché pour sa ligne pour être transformé en bateau-logement.

D'à-bord : Se dit des mariniers et de leurs familles nés sur un bateau en opposition avec les gens d'à-terre.
Dachettes : Semences, clous de tapissier, servent à clouer les « présintes » (voir sangles de présinte).
Dalot : Trou ou tuyau d'évacuation de l'eau placé dans le plat-bord et la bordaille. Par extension, libre passage de l'eau entre les courbes pour la pomper à un seul endroit.
Dame de nage : appui à l'arrière d'une embarcation servant de logement à la godille, également appelé tolet ; Par extension supports de rame articulés fixés latéralement.
Darse : Bassin portuaire pourvu de quais, généralement perpendiculaires à la voie principale.
D'à-terre ou Dater : Se dit d'un homme qui ne vit pas sur un bateau, il est dater ou d'à-terre.
Danbord, Denbord, deng-bord ou hiloire : Orthogr. incertaine - Tôle verticale d'environ 50 cm de haut limitant le plat bord de la cale.
Débillardé : Les moustaches de bateaux en bois étaient débillardées dans une pièce de bois c.à.d taillé dans la masse.
Débiller : (Val de Seine) Défaire la maillette de l'attelage ou le tirage du tracteur.
Debout : « aller debout » Buter par l'avant.
Déchirage : Démolition d'un bateau en fin de carrière. Chantier de déchirage.
Décommettage : Se dit d'une corde pouvant se défaire dans son extrémité ; on fait une surliure pour empêcher le décommettage.
Découblé : Défaire un radeau, se disait pour le démontage des ensembles de bois de flottage.
Découture : Décollement d'une planche inférieur de bordaille. La réparation ne pouvait se faire qu'en cale sèche.
Découvert : Bateau sans couverture, sans bâches, sans écoutilles.

Découvrir : Enlever bâches ou écoutilles pour charger ou décharger.
Défense ou pare-battage : Ballon souvent sous forme de cylindre servant de protection le long de la coque. Les mariniers utilisent des formes de bois d'environ 1m par 0,30 et de 0,08 d'épaisseur coupées en biseau à leurs extrémités appelées glissoires. Les défenses doivent pouvoir flotter. Également appelées pare-battage
Déhaler : Déplacer un bâtiment en le halant par ses amarres.
Déhouler : Défaire le plancher de l'houle pour une réparation, un nettoyage ou dégager les «dalots».
Démarquiser : démonter l'habitacle en bois qui abrite la timonerie d'une péniche.
Démâter : Enlever le mât pour charger ou décharger sur les bateaux en bois.
Demi-clé : Tours de câble croisé sur un bollard, la cheville l'empêchant de filer. Utilisée pour l'amarrage
Déplacement d'un bateau : Volume d'eau déplacé par la coque du bateau, équivalent au poids du bateau. Déplacement à vide ou lège . Déplacement en charge : poids du bateau chargé autorisé. On dit aussi Tonnage.
Dérivation : Partie canalisée d'un cours d'eau ou latérale à son cours.
Dériver : Action pour un bateau d'être porté par le courant ou le vent dans une direction transversale à celle qu'il doit suivre.
Dérivote : Renfort placé sur le côté arrière de la coque du bateau.
Descendre sur nage : Se laisser aller au fil de l'eau
Descente d'écurie : L'écurie du bord se trouvait à un niveau inférieur au plat-bord les chevaux descendaient sur un plan incliné de 1 par 1.50 mètre, des tasseaux empêchaient les animaux de glisser.
Déversoir : Endroit du barrage par où s'écoule le trop plein.

Déversoir de canal

Devise : Nom de baptême pour un bateau ou embarcation.
Digue : Ouvrage placé longitudinalement dans le lit d'une rivière afin de protéger la berge.
Divers (un) : Bateau transportant des marchandises diverses.
Donner des tours : Accélérer.
Doublage : Doublure en bois pour recevoir le suintage de l'eau d'hivers ou du goudron d'été.
Doublante : Tôle de renfort fixée sur la coque afin de renforcer certaine partie de celle-ci.
Doubler : Renforcer la coque par une tôle saine en la soudant par l'extérieur.
Drague : Embarcation autonome ou poussée, destiné à entretenir la profondeur d'un chenal de navigation.
Droite et gauche : N'ont rien à voir avec bâbord et tribord mais prennent leur sens toujours en regardant vers l'aval: rive droite, rive gauche.
Drome : Faisceau de pièces de mâture ou de bois flottant
Duc d'Albe : Dispositif d'appui et d'amarrage en forme de pilotis pour les bateaux stationnant.
Ducroire : Garantie par laquelle un courtier s'engage à payer au transporteur le prix du transport prévu, même en cas de défaillance du donneur d'ordre.
Dunette : Superstructure à l'arrière du bateau prolongeant la cabine dans les formes de la coque.

Écaches : Ensemble de deux petites bittes en bois fixé sur le den'bord permettant d'attacher l'esclin d'amintot. Syn. poupée de naviage.
Écarre : voir écoire

Échelles : Agrès servant à accéder à un quai - Échelle de cale - Échelle de bordée accrochée verticalement le long de la bordée.
Échelle d'écluses : Succession d'écluses rapprochées permettant le franchissement d'une déclivité importante.
Échelle de jauge : Planche métallique graduée ou graduation peinte sur la bordaille permettant de connaître l'enfoncement d'un bateau et de déterminer le poids de la cargaison à l'aide du certificat de jaugeage..

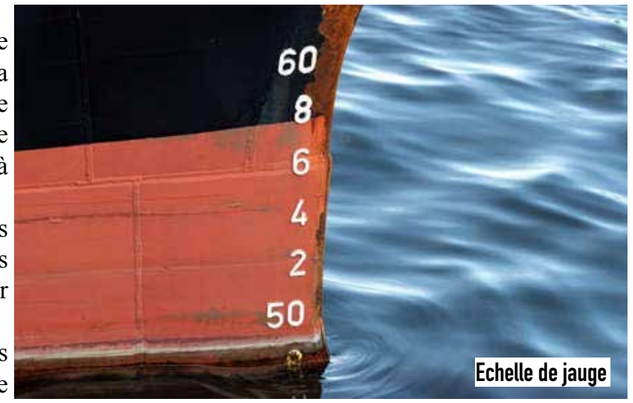

Echelle de jauge

Échelle de tirant d'air : Graduations sous certains obstacles aériens notamment des ponts permettant d'apprécier la hauteur libre.
Échelle de tirant d'eau : graduations permettant d'observer les différences de niveau d'eau. Indique le mouillage
Écliage : Faire de l'eau. Un bateau en bois séchait hors d'eau et la bordaille laissait s'infiltrer l'eau lors du chargement suivant. (voir éclis)
Éclie : Expr. « la bordaille est éclie » signifiait que les planches composant la bordaille laissaient un jour entre elles, le bois ayant séché après une longue période d'attente, de chaleur et de sécheresse. Il fallait calfater à l'aide de calicots collés au goudron ou de mèches de chanvre passées dans la graisse.
Écluse : Ouvrage sur la voie d'eau permettant aux bateaux de franchir une dénivellation en maintenant le niveau d'eau en amont.
Eclusée ou Bassinée : Contenu en bateau d'une écluse.
Écoire ou écarre : Perche tenant le bateau éloigné de la berge pour éviter un échouage. Peut être en bois ou fer, souvent en forme de tube. S'utilise par paires pour tenir le bateau parallèle à la berge. Une origine supposée du mot : s'écorrer, qui dans le Nord, le Nord-Ouest, en Picardie, signifie appuyer (orthogr. incertaine) et qui paraît plus juste, mais on trouve : écoire, écouar, équoirre, équarre - inconvénient du langage essentiellement parlé -).
« L'équoirre (du mot équerre) : selon le glossaire de « La Batellerie d'autrefois », sert à maintenir le bateau au large. Elle ne se place qu'une fois le bateau amarré avant et arrière, maintenue en place par un esclin (cordage en chanvre d'un mètre au bout duquel un bibelot en bois le bloque dans l'anneau d'équoirre). Dès que vos deux équoirres sont placées, il faut ajouter deux gardes-lancers, un à l'avant et un à l'arrière (cordage placé à l'avant pour empêcher le bateau d'avancer et un à l'arrière pour l'empêcher de reculer). On aura donc 4 cordages. Ce dispositif permet de maintenir solidement l'avant et l'arrière du bateau contre l'équoirre, assurant le bon amarrage et l'immobilité lors des passages d'autres bateaux. »
Écope : Petite pelle creuse qui sert à vider l'eau d'un fond du bachot ; anciennement en bois pour ne pas abîmer le goudron du fond.
Ecoper : Vider à l'aide d'une écope.

Ecope

Écoutille : Ouverture au-dessus de la cale, ou autre compartiment, fermée par des panneaux. Par extension nom des panneaux anciennement en bois passé au bitume, puis en tôle nervurée aujourd'hui en aluminium et motorisés.
Écubier : Tube d'acier permettant le passage de la chaîne d'ancre ; L'écubier de pont est placé horizontalement sous le pont et donne accès au puits à chaîne.
Écuchon : n. m. Paroi avant du tabernacle.

HUMPHREY BOGART
KATHARINE HEPBURN
"The AFRICAN QUEEN"
Color by TECHNICOLOR
PRODUCED BY S.P. EAGLE
DIRECTED BY JOHN HUSTON

Les Studios Paramount présentent
LA BELLE MARINIÈRE
de Marcel ACHARD
Madeleine RENAUD · Pierre BLANCHAR et Jean GABIN
Mise en scène de Harry LACHMAN
C'est un Film Paramount

JOHN DEREK · ELSA MARTINELLI · DAWN ADDAMS · GERT FROEBE
LES BATELIERS DE LA VOLGA
CHARLES VANEL
RIK BATTAGLIA
WOLFGANG PREISS
JACQUES CASTELOT
TOTALSCOPE
UN FILM DE V. TOURJANSKY

LOUIS DE FUNES
les grandes vacances

JEAN GABIN
LA VIERGE DU RHIN
Une Réalisation de GILLES GRANGIER
D'après le Roman de PIERRE NORD
Adaptation et Dialogue de JACQUES SIGURD
ELINA LABOURDETTE
NADIA GRAY

JEAN GABIN
DIALOGUES DE MICHEL AUDIARD
DANS UN FILM DE JEAN DELANNOY
LE BARON DE L'ÉCLUSE
AVEC MICHELINE PRESLE ET JEAN DESAILLY

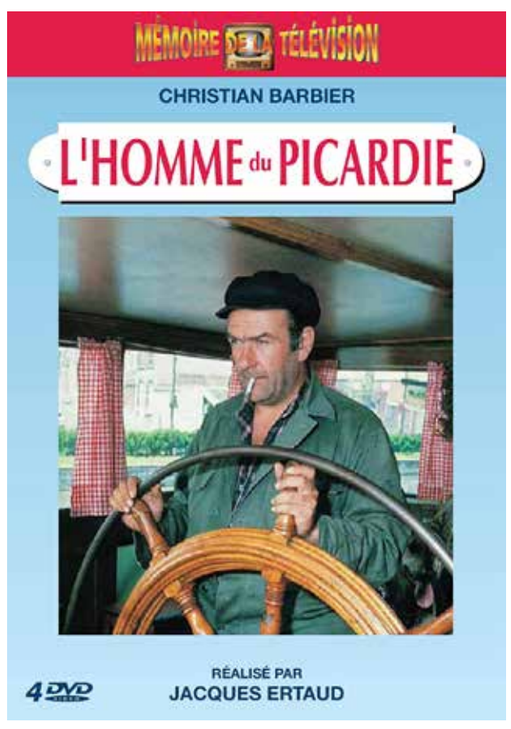
MÉMOIRE DE LA TÉLÉVISION
CHRISTIAN BARBIER
L'HOMME du PICARDIE
4 DVD
RÉALISÉ PAR JACQUES ERTAUD

L'ATALANTE
UN FILM DE JEAN VIGO
L'ATALANTE
avec MICHEL SIMON, DITA PARLO, JEAN DASTE

Écudion : n. m. Hiloire avant.
Écurie : L'écurie des chevaux était à bord, pouvait se débarquer pour charger le bateau et avait la taille de la cabine du marinier. Elle était placée à l'arrière du grand mât, était divisée en deux compartiment : le premier pour les chevaux le deuxième pour le fourrage, le charretier couchait là.
Égoutio : Voir écope.
Égoutter : Pomper les eaux d'infiltration à l'aide d'une pompe à main cours de voyage. Selon l'état du bateau cela pouvait être nécessaire plusieurs fois par jour.
Eïe : Voir Aÿ.
Elingue : Cordage que l'on passe autour d'un fardeau pour le soulever.
Embâcle : n. f. Obstacle flottant gênant ou avariant les bateaux; tels des troncs d'arbre, amoncellement de glaces dans un canal.
Embarber :

1) Action de placer l'avant d'un bateau de telle sorte qu'il évite l'avant d'un autre bateau venant en sens inverse ou stationnant.

2) s'engager à petite vitesse dans une écluse, sous un pont pour la nuit.

Embrague : n. f. (vieux Rhône) Bitte d'amarrage en bois.
Émerillon : Anneau ou crochet en acier rivé à un autre anneau ou manille par un petit axe lui laissant la liberté de pivoter.

Emerillon

Encoches : Découpes dans le den-bord pour recevoir les embouts de gode.
Encouturement : Solide pièce de bois servant à l'assemblage des bordées et de la fonçure qui reçoit verticalement l'étambot. L'encouturement est semblable à la pièce de l'avant appelée semelle.
Engourdi : Le bateau en bois était « engourdi » quand il était à nouveau imbibé d'eau, gonflé et donc étanche. Contraire d'éclis. (voir ce mot).
Ensachés : Charretiers haleurs qui proposaient leurs services aux mariniers. On les appelait ainsi parce qu'ils se protégeaient de la pluie par des sacs de pommes de terre qu'ils enfilaient.
Ensellé : adj. bateau ensellé : bateau mal chargé dont le fond devient convexe.
Entrave : Création d'un empêchement à la circulation des bateaux ; également obstacle à la navigation.
Envergons ou overgons : Pièces servant à maintenir l'écartement de la cale dans sa partie haute. Du temps des bateaux en bois leurs emplacements définissaient le partage fictif de l'houle en «greniers». Ils supportaient aussi par le milieu une jambe de force verticale sur laquelle reposait le «sommier» pièce longitudinale dans l'axe médian du bateau qui recevait les godes et les écoutilles.
Épailler : Repousser un bateau de la digue pour éviter qu'il ne soit pas à sec lorsque l'eau d'un bief ou d'une rivière doit baisser.
Épaler : Jauger une citerne, une cuve à vin, du ressort des Poids et Mesures.
Épauler : Toucher, épauler un obstacle par l'épaulure.
Épaulure : Partie arrondie de la coque aussi bien à l'arrière qu'à l'avant.
Épi : Ouvrage disposé transversalement dans le lit d'une rivière afin de dévier son courant et protéger les berges. peut être une digue, une jetée ou un brise-lame.
Épisser : Entrelacer deux bouts de corde ou câble pour faire une épissure.
Épissoire : n. m. Outil d'acier ou de bois pointu à une extrémité servant à écarter les torons d'un câble ou d'une corde en vue de faire des épissures.
Épissure : Jonction de deux cordes ou câbles par entrelacement des torons.
Épontilles : Guides placés sur le banc de mât pour lui permettre de s'abaisser vers l'avant, dans l'axe du bateau (essentiellement sur les bateaux de Loire).

Epissures

Épouser l'ancre : Attacher l'ancre à la chaîne.
Epuiser (un bateau) : Ecoper.
Équoire : gaffe permettant de tenir le bateau à distance de la berge. Orthogr. incertaine voir écoirre, écoire, équarre.
Équarrer : Action de poser des équarres.
Erre :Vitesse acquise par un bateau. Courir sur son erre, le bateau continue sa trajectoire moteur coupé.
Escale : Port intermédiaire de chargement ou de déchargement de marchandises.
Esclin : n. m. Petit cordage utilisé pour différents usages tels que l'attache d'un bachot, d'une tinette, d'une perche, de l'amintot pour replier le gouvernail qui dépassait dans l'écluse ou pour le boutage et l'écoirrage en attachant la perche à l'anneau d'écoirre.
Esnutt : Partie basse de la quille (étambot) à la jointure de la couture et du fond.
Espars : Perche ou tourelle, placée dans le lit d'une voie navigable pour servir de balisage.
Esse : n. m. Agrès en fer permettant de resserrer un cordage quand celui-ci est passé autour d'un arbre en guise d'amarrage. Syn. Crochet d'amarre.
Estacade : Jetée en charpente servant à prolonger un bajoyer pour guider les bateaux à l'entrée d'une écluse ou leur permettre de s'amarrer.
Estaries : délai de planche au chargement ou au déchargement.
Estin : n. m. Partie sous la couture reliant le fond à la planche inférieure de la bordaille, à hauteur du tin d'étrave.
Établissement flottant : Installation flottante qui n'est pas normalement destinée a être déplacée (bains, docks, embarcadère).
Étai : n. m. câble maintenant le mât par l'avant. Les câbles le maintenant latéralement sont appelés haubans. Syn. avant-tac.
Étalage, étaler : Manœuvrer pour stopper peu à peu le bateau, soit à l'aide d'un câble ou corde mis dans un pieu, soit à l'aide du moteur.
Étalinguer : Relier une chaîne à la manille d'une ancre.
Étalingure : Pièce servant à fixer l'extrémité de la chaîne d'ancre dans son puits. Étalingure de cale et étalingure mobile ; Pièce indispensable pour toute ouverture rapide. Anciennement utilisée pour désolidariser la courbe des chevaux de la corde de halage du bateau.
Étambot : n. m. Ensemble métallique fixé à l'arrière de la coque supportant le gouvernail.

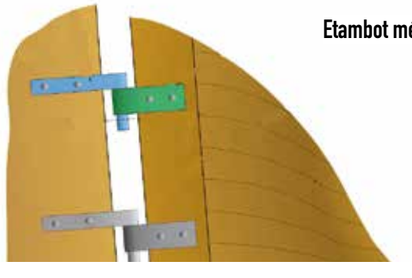
Etambot métallique

Étiage : Niveau des plus basses eaux d'un cours d'eau
Étoupe : Matériau de calfatage indispensable sur les bateaux en bois.
Être pris de la crue : Ne plus pouvoir naviguer à cause de la hauteur ou la vitesse de l'eau.
Être pris des glaces : Avoir son bateau immobilisé par le gel de la voie navigable
Étricot : Planches de bois formant le haut de la bordaille. Beaucoup de soins étaient apportés à la fabrication de ces pièces qui garantissaient un assemblage parfait et une apparence particulièrement lisse. Orthogr. incertaine étricôt
Éveule : L'éveule avant ou l'éveule arrière ; les éveules désignent la plage ou pont avant et arrière d'un bateau. Syn. veule.

Faire cul : Reculer par manque de puissance. Syn. culer.

Faire de l'avant ou de l'arrière : Démarrer doucement en avançant ou en reculant. A remplacé « battre avant ou arrière » qui venait des bateaux à roues.
Faire de l'eau : Remplir la cuve d'eau potable.
Faire haut-lève : (Nord) Expression utilisée lors des halages signifiant lever la maillette ou le tirage pour laisser croiser le bateau avalant qui marche ava-terre.
Faire une tenaille : Être engagé de travers dans une écluse, toucher de l'avant et par ricochet de la bordaille opposée.
Faire tout-hors : Enlever toutes les amarres retenant le bateau pour mettre en route.
Fanal : Grosse lanterne au pétrole avec réflecteur servant à éclairer l'avant du bateau et les berges. Fixés par deux, de part et d'autre du mât de canal, les fanaux servaient sous les voûtes et à la navigation de nuit jusqu'en 1936, où sous la pression des syndicats elle fut interdite. C'est également cette année là que furent crées les bureaux des rôles et les réglementations restrictives.

Fanal

Fardage : désigne la prise au vent d'une embarcation.
Fargues : Parties au-dessus du pont arrière et avant prolongeant le haut de la muraille. Comparable au pavois en mer.
Faucarder : Enlever les détritus amenés par le courant entre le bateau et la berge. Semble venir de faucard faux à long manche servant à faucher les herbes aquatiques.
Faucardeur : Embarcation autonome ou poussée, destinée à faucher les algues ou herbes gênant la navigation d'un chenal.
Fausse éclusée ou Fausse bassinée : Se dit d'un sassement sans bateau.
Fausse-manille : Anneau ouvert permettant la jonction de deux chaînes. Existe dans tous les diamètre de chaînes.
Faux-quenier : Quenier et moustache étaient les noms des renforts de protection des péniches en bois aux endroits de plus gros risques de frottement. On appelait faux-queniers les protections avants situées de chaque coté entre les queniers et la moustache.
Fémelots : Gonds en acier, fixés à l'étambot, dans lesquels tournent les aiguillots du gouvernail solidaires de la mèche. Syn. gonettes.
Fermette : Cadre métallique qui supporte les aiguilles d'un barrage, se replie et se couche au fond du cours d'eau quand le barrage est abattu en période de crues.
Fil de fer : Terme utilisé par dérision, n'a rien à voir avec l'épaisseur du filin d'acier qui peut être de plusieurs centimètres d'épaisseur.
Filin : Cordage, câble quand il est en acier.
Fintrelle : Corde en chanvre permettait de baisser le mât.
Flanking : Gouvernail de marche arrière, monté sur les pousseurs. Ils sont positionnés par deux, devant chaque côté de chaque tuyère.
Fleuve : De nos jours encore les mariniers ne parlent que de rivières, seuls le Rhône et le Rhin sont des» fleuves».
Flottage : Transport par eau du bois qu'on fait flotter. (voir musée du flottage à Clamecy).
Flottaison : Niveau de l'eau sur la bordaille du bateau.
Flotte : Pièce de renfort en forme de plaque, en chêne ou fonte, servant à fixer les boulards par le dessous sur les veules.
Flûte : Nom donné au bateaux étroits «une flûte berrichonne».
Flûte de Bourgogne : Bateau de 38 m 50 X 5 mètres, carré à l'avant et pointu à l'arrière desservant les canaux du Centre.
Flûte de l'Ourcq : Petit bateau de 2m 50 de largeur sur 28 mètres de longueur portant environ 80 tonnes et desservant le canal de l'Ourcq.

Flux : Courant fort lâché aux écluses par les bassinées.
Fonçure ou fond : Partie horizontale du bas de la coque comprise entre les bouchains.
Fonçures : Tôles formant le fond du bateau.
Fond : Plan inférieur du bateau.
Forme (ou forme de radoub) : Bassin de mise à sec (pouvant être vidangé de son eau à l'aide de pompes) pour la construction, le démantèlement, l'entretien et le carénage des embarcations.
Fourche : Fer de yeck en forme de fourche pour crocheter un filin ou autre.
Franc-bord : Distance verticale entre le plan d'eau et le plat-bord.
Freycinet : Dans le monde fluvial ce nom évoque avant tout une péniche de 38 X 5 mètres dite « Freycinet » et des écluses de 38.5 X 5.05 dites « au gabarit Freycinet » pour les recevoir. Homme politique français Charles Louis de Saulses de Freycinet 1828 - 1923, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Président du Conseil à quatre reprise entre 1879 et 1892, Ministre des Travaux Publics, il est à l'origine de l'élargissement des canaux de France en 1879 et à leur harmonisation.
Freinte : Différence de volume ou de poids considérée comme normale entre le départ et l'arrivée de la marchandise.
Fret : Ensemble d'un transport englobant le tonnage, la marchandise le point de départ et d'arrivée.
Futreau : Embarcation de moins de 10 mètres ressemblant à une plate munie d'une voile et dirigée par une patouille. Naviguait anciennement sur l'Allier.

Gabare ou gabarre : n. f. Ancienne embarcation de servitude utilisée pour décharger les navires. A fond plat et d'apparence différente selon leur origine. Gabare de Charente 17ème siècle, 20m, gabare du Marais Poitevin, de Dordogne, de Loire ou de Vire.
Gabarit : Dimension réglementaire d'un objet, d'une écluse, d'une péniche. Gabarit Freycinet» 38.5 X 5.05, harmonisé en 1879.
Gabion : Roches enroulées dans des treillis soudés qu'on commence à réutiliser pour l'entretien et la protection des berges.
Gaffe : n. f. Petite perche ferrée d' un croc et une pointe plus souvent appelée yeck.

Gaffe

Gagner : Se dit d'un bateau qui rattrape un autre lorsqu'il dispose d'une vitesse supérieure.
Galoche : n. f. Pièce en fonte fixée sur les fargues et servant à guider un câble.
Gamberet, gambret : Planche de 5 à 6 mètres de long par 35 cm de large permettant de débarquer ou d'embarquer (de gambe en patois du Nord). Les gamberets étaient décorés, ciselés peints de motifs floraux et vernis. Appelé planches ailleurs.
Ganse : n. f. Boucle dans un cordage. Syn. gonette.
Garage de bateau : Lieu de stationnement assigné aux bateaux à l'arrêt et aménagé à cet effet ; Syn. gare d'eau.
Gare d'eau : n. f. Lieu de stationnement assigné aux bateaux à l'arrêt et aménagé à cet effet.
Garcette : n. f. Boucle dans un cordage.
Garde-corps : Barrière de protection tout le long du pont d'un bateau, souvent un simple câble maintenu par des chandeliers.
Garde-de-lancer : Amarrage traversier de l'avant et de l'arrière vers la centre.
Garde montante descendante : n. f. Câble traversier amarrant le bateau de l'avant vers le milieu, et de l'arrière vers le centre pour la garde descendante.
Gatte : n. f. Cuvette en tôle servant à récupérer l'huile ou le combustible fuyant d'un réservoir ou

d'une installation.
Genouillère : n. f. Raccord arrondi entre la bordaille et le fond. Si l'angle est vif c'est la cornière.
Guénot : Bateau de 100 tonnes environ des canaux du Nord.
Gibasse ou jubasse : n. f. (Orthogr. incertaine). Jubasse viendrait de « jupe basse », terme de baqueteux pour le travail de consolidation d'une coque défectueuse en bois. Cela consistait à clouer verticalement des petites planches sur la bordaille détériorée.
Gibasser : Les mariniers disaient gibasse et gibasser pour clouer une gibasse.
Gîte : n. f. Inclinaison transversale d'un bateau suite à une voie d'eau, un mauvais chargement ou un échouage sur un fond en pente.
Glène : Ensemble de boucles de cordages lovés et superposés.
Glissoire : n. f. Protection en bois placée contre les flancs du bateau pour le protéger des frottements.
Gode, gotte ou gouttière : Fer en « u », cintré, support des panneaux d'écoutilles. Syn. gotte qui serait étymologiquement le vrai nom venant de goutte, gouttière. (les godes sont soutenues par les overgants).
Godille : n. f.

1) Rame unique permettant de diriger et propulser à la main une embarcation par l'arrière.

2) Les godilles ou motogodilles : Bateaux tractés transformés en bateaux à moteur, l'hélice se trouvait en bout de gouvernail et l'arbre d'hélice dans son tube était mobile dans le plan vertical. Ce qui permettait de la baisser en marche à lège mais le cardan extérieur à la coque limitait le débattement du gouvernail. Il fallait débrayer pour pousser à balle.

Gonne : n. f. Petit tonneau en bois contenant du goudron de Norvège (résine de pin). existe en 1/2 gone et en 1/4 de gone.
Gonette : n. f. (Orthogr. incertaine). Œil fait avec une corde ou un câble ; Œil de câble ; boucle épissée. Syn. fémelot.
Gousset : Tôle triangulaire, soudée ou rivetée, servant à relier et renforcer deux pièces de la charpente du bateau.

Gouttière : voir gode.
Gouvernail : Appareil qui sert à diriger le bateau.
GPS : Global Position System, système américain de positionnement par satellite.
Grappin : Agrès servant à crocheter sous l'eau.
Grappin : Pièce métallique à plusieurs branches, pouvant à la rigueur remplacer l'ancre sur les bateaux légers. Sert surtout à constituer un point d'ancrage provisoire sur la berge lors d'une manœuvre. Dans ce cas on y frappe un câblot léger mais résistant.
Grappin : Remorqueur à vapeur navigant sur le Rhône dans les année 1830 qui, construit à deux seuls exemplaires (*La ville d'Avignon* et *La ville de Beaucaire*) avait la particularité d'avancer en s'appuyant sur le fond par une roue centrale munie de pointes d'environ 30 t et de 6 mètres de diamètre (selon certains ouvrage 450 Kg et 10 mètres de diamètre). Conçu pour vaincre la force du courant dans les passages difficiles, il rampait. Deux roues à aubes latérales permettaient au « Grappin » de naviguer normalement et à la descente. Longueur 80m, puissance 600CV tirait jusqu'à 13 bateaux.
Grappin : Pièce métallique à plusieurs branches, pouvant à la rigueur remplacer l'ancre sur les bateaux légers. Sert surtout à constituer un point d'ancrage provisoire sur la berge lors d'une manœuvre. Dans ce cas on y frappe un câblot léger mais résistant.
Gratte : n. f. Outil à gratter les surfaces.
Gravelaine : n. f. graveleine (Orthogr. incertaine). Passage d'un bord à l'autre à hauteur du plat-bord, large d'environ une écoutille, mais sans découpe de l'hiloire ; se trouvait devant la cabine du temps ou celle-ci se trouvait vers le centre.

Grenier : Division transversale fictive de l'houle qui suivait l'implantation, fixe sur les bateaux en bois, des overgons (ou overgans). Les greniers avant, arrière, de cabine, d'écurie prenaient leur nom par le voisinage de ces parties.

Grenouillère : n. f. Bouchain formé d'une tôle cintrée au lieu d'une cornière.
Gribane : Bateaux de la Somme, d'une trentaine de mètres de long qui calaient entre 1,30 m et 1,55 m. Toutes les écluses construites à partir de 1823 (décret du 28 avril 1810 ordonnant de rendre la rivière Somme navigable) l'ont été sur la base de 35 m par 6,50 m et un mouillage de 1,65 m.
Gril de carénage : Lieu ou l'on met un bateau à sec pour d'éventuelles réparations.
Gros-nez : Étrave des péniches en bois ; surnom donné à ces bateaux.
Gros-numéros : Péniches construites en Allemagne données à partir de 1921 en dommage de guerre de 1914/18. Les numéros géants de fabrication, peints en blanc sur le devant leurs valent ce nom.
Grue de bachot : n. f. Potence métallique sur pivot servant à la mise à l'eau ou la remontée du bachot.
Grue de Sarralbe : Petite grue, pivotante et démontable, transportable d'un bord à l'autre remplaçait avantageusement le mât de charge pour la mise en place de la passerelle ou la mise à l'eau du bachot.
Guêpe : n. f. Nom de baptême suivi du numéro donné aux remorqueurs et pousseurs de la « Société de touage et de remorquage ». La première : Guêpe N° 0 a été construite en 1907 par les chantiers de Nantes (16,10 X 3,05 mètres, TE 0,80, P. 60 CV à vapeur. La guêpe 85 fut le premier pousseur en France. D'autres remorqueurs furent transformés. La série des pousseurs commence avec la Guêpe N° 81 la plus récente est la Guêpe N° 89. (voir aussi le § des pousseurs)
Gueuses : n. f. Poids qui servaient à équilibrer le mât.
Guindeau : Treuil à axe horizontal et barbotin pour le relevage des ancres.
Guipon : Brosse de soie pour huiler ou goudronner.

Hache : n. f. Indispensable à bord pour couper en urgence les amarres.
Haï : Retour de l' eau qui tournoie sur elle-même quand elle rencontre un obstacle (contre les piliers de pont, les méandres).
Halage : Déplacement d'un bateau par traction exercée depuis la rive.
Hale : Baudrier de la bricole.
Haler : Action de tirer un bateau à partir de la berge qui devient le chemin de halage. Le halage peut se faire à bras d'homme, à l'aide d'animaux ou d'engins.
Halte Fluviale : ponton ou quai d'accueil pour les bateaux de plaisance.
Hardi : Sorte de burin recourbé servant à déclouer.
Harnais : Sangle de tirage pour haler un bateau ; Syn. bricole, las.
Haubans : Paire de fins câbles d'acier, fixés en haut du mât et de chaque cotés sur l'huis dormant du mât-clair. Ils étaient tendus par des raidisseurs et servaient à soulager le mât quelquefois sollicité par un tractage latéral important, notamment sur la Saône où la maillette faisait 200 mètres de long.
Hausse de barrage : n.f. Bâti métallique d'un barrage à aiguilles
Haussière (ou Aussière) : Autre nom pour définir les amarres.
Haut-fond : Partie d'un cours d'eau où la profondeur est réduite par rapport aux alentours.
Haut le pied : Attelage se déplaçant sans hâler le bateau. Par extension se dit d'une machine ou d'un tracteur qui roule sans tirer de bateau
Haut-lève : Faire « haut-lève », passer par dessus les obstacles placés entre le bateau et la berge. On

faisait haut-lève en attachant le tirage au grand-mât. La corde de traction était « billée » au grand-mât.
Hiloire, danbord ou dangbord : Tôle verticale d'environ 50 cm de haut, entourant la cale en couronne et portant les godes et panneaux d'écoutilles.
Hie : n. f. Contre courant, souvent le long des berges ou dans les méandres.
Hors (faire) : Démarrer.
Houle, oule : n. f. (Orthogr. incertaine). Nom de la cale sur les bateaux en bois.
Huis dormant : Écoutille fixe.
Houpion, Loupion, Vadrouille, Tête de belle-mère, Essard : Ustensile de nettoyage utilisé pour laver et absorber l'humidité des parties horizontales, anciennement fabriqué par les mariniers eux-mêmes avec des chiffons coupés en carrés et maintenues par un clou sur un manche à balais de près de deux mètres. Pour laver on le trempait dans l'eau de la rivière ou du canal. Pour essuyer on l'asséchait en le faisant tournoyer rapidement avec les mains ou les avants bras.
Houpionner : nettoyer avec le lave-pont
Hublot : Fenêtre généralement ronde fermée par un verre épais l'ensemble étant étanche.
Huis : On distinguait l'huis coupé qui était une demi écoutille placée au-dessus d'un tabernacle ou d'un pied et qui se soulevait pour donner accès au local et l'huis dormant partie fixe entre les écoutilles amovibles.

Hublot

Immatriculation : L'immatriculation d'un bateau est acquise au bateau et ne peut faire l'objet de deux ou plusieurs immatriculations. Par décret de 1934 l'immatriculation n'était obligatoire que pour les bateaux de plus de 20 tonnes à l'exception des bateaux lavoirs, bateaux bains, bateaux logements, dragues et pontons grues.
Immatriculer : Un bateau qui heurte un autre bateau par fausse manœuvre « l'immatricule »
Indicateur de barre : n. m. anciennement flèche rouge en fer blanc fixé sur la tête de la mèche du gouvernail pour en indiquer la position. Aujourd'hui l'orientation est indiqué par un cadran sur le tableau de bord.
Innenboden : n. m. mot allemand se dit en Alsace plancher en fer soudé sur les courbes, remplace le tillac.
Inscrit : n. m. ou adj. se dit d'un marinier ou d'un bateau inscrit au rôle de la bourse d'affrètement. (engagé pour un voyage).
Intermédiaire : n. m. ou adj. se disait d'un voyage court de 50 à 100 km.
Inverseur : n. m. mécanisme permettant de passer du point mort à la marche avant ou arrière. Peut être mécanique, électrique, hydraulique ou pneumatique.

Jambette : Pièce de bois ou de fer incliné pour servir d'arc-boutant.
Jauge : Règle graduée servant à mesurer la contenance d'un réservoir par la hauteur de son contenu. 2) Capacité totale ou partielle d'un bateau de commerce, exprimée en tonnes (autrefois en tonneaux).
Jerricane : Surnom des premiers bateaux pétroliers livrés en 1945 par les alliés.
Jeter bas : Laisser tomber l'ancre pour s'arrêter.
Jubasse ou gibasse : n.f. planche de bois mince appliqué sur les joints de bordaille des bateaux en bois pour en augmenter l'étanchéité.
Jumelles : n.f. support de pied de mât permettant de le coucher en passant sous un pont.

Ka : Ensemble de crochets à 3 ou 4 branches relié à une chaîne destiné à rechercher des objets perdus au fond de l'eau.
keel-cooling : Système de refroidissement des moteurs en circuit fermé, situé à l'extérieur de la coque ou au moins en contact avec l'eau extérieure.

Lâcher un câble : Larguer un câble, le détacher le laisser aller.
Lâcher du mou : Laisser aller un câble ou cordage dont une extrémité est attachée à un point fixe. syn. Donner du mou.
Laisser aller hors : Placer le gouvernail de façon que l'avant s'écarte de la berge.
Large : Élargissement du canal pour le stationnement ou le virage d'un bateau..
Las : Harnais, bricole pour le halage des bateaux.
Lège : État d'un bateau pas chargé, ou très peu.
Lettre de voiture : n. f. Titre de transport d'un fret, contrat de transport que le donneur d'ordre remet au transporteur après le chargement.
Levée : n. f.
1 Partie du fond relevée à l'avant et à l'arrière d'un bateau.
2 Digue parallèle à la rive d'un cours d'eau destinée à arrêter ses débordements.
Ligne de flottaison : n. f. Ligne que trace l'eau sur la coque d'un bateau séparant la partie immergée de la partie émergée.
Ligne de jet : n. f. Petit cordage de trois ou quatre torons avec une balle en bout servant de poids pour lancer un cordage de rappel. Syn. pomme de touline.
Ligne de mouillage : n. f. Ensemble servant à l'utilisation d'une ancre.
Ligne de partage des eaux : n. f. Relief du sol qui forme la séparation de deux bassins.
Linguet : Sorte de petite langue mobile bloquant la crémaillère du guideau l'empêchant de tourner en sens inverse. On dit aussi linguet de sécurité.
Lispache : n. f. Remboursement total ou partiel des surestaries par le marinier, en cas de chargement plus tôt que prévus par le contrat.
Lisses : n. f. Liston Longs profilés disposés parallèlement à l'intérieur de la coque.
Liston : n. m. Renfort extérieur tout le long du haut de la bordaille d'un bateau.
Lit : n. m. Emprise d'un cours d'eau. Lit majeur, où se fait la navigation le chenal partie la plus profonde et où s'écoule la plus grosse masse d'eau.
Litière : n. f. Planche horizontale à l'avant du bateau sur laquelle on peut installer un lit mais qui sert d'établi de bricolage.
Livet de pont : Ligne d'intersection du pont et de la muraille.
Locotracteur, tracteur : Tracteur de halage, diesel ou électrique, sur rails ou sur pneu, généralisé après la grande guerre jusqu'en 1960 environ.

Locotracteur

London : Bateaux de mer faisant la navette entre Londres et Gennevilliers anciennement Austerlitz. De faible tirant d'air TE 3 m et d'environ 70 m. x 8 m. (Seine).
Longs-Jours : Hâleurs charretiers qui se louaient avec leur couple de chevaux. Certains suivaient le bateau, couchaient à la belle étoile et embarquaient foin et avoine. D'autres des grandes compagnies se limitaient sur une longueur de canal seulement, tout comme ceux qui conduisaient une « courbe » de chevaux appartenant à l'aubergiste riverain ou à un fermier et se louaient au marinier montant pour redescendre avec un avalant, on les appelait les « panamas ». Enfin il y avait les charretiers des bateaux-écuries qui vivaient à bord et étaient les employés du marinier.
Longueur : Une longueur était la place nécessaire le long d'un quai pour pouvoir s'amarrer.
Lourd : Bateau chargé à un enfoncement, mais aussi bateau lourd réalisant un enfoncement à vide

important.
Louxemotor, luxe motor ou lux motor : toutes les orthographes se trouvent. Bateau construit en Hollande et en Belgique dans les années 1880 à 1940. Leur finesse, un arrière en cul-de-poule, leur courbure longitudinale, rampant ou bain leurs valent la réputation « des plus beaux bateaux fluviaux jamais construits ». Ils existent dans beaucoup de tailles et sont très recherchés pour la plaisance.
Lover : On love une amarre en l'enroulant en une série de boucles superposées.
Lumières : n. f. Petites ouvertures dans les courbes, membrures et varangues permettant à l'eau de s'écouler et se rassembler au niveau bas. Syn. anguilliers.
Lunette : n. f. Rallonge du gouvernail allant jusqu'à 3 m., était en bois bordé de fer demi rond. Se relevait dans les écluses à l'aide du treuil de lunette pour pouvoir entrer.
Lunette d'étambot : n. f. Ouverture circulaire ou ovale pratiquée dans une partie renforcée de l'étambot pour le passage du tube d'étambot. Syn. œil d'étambot.

Macaron

Macaron ou Roue de gouvernail : Appareil de direction en forme de roue servant à manœuvrer le treuil de gouvernail les poupées sont cerclées par mesure de prudence
Machine : Moteur, vient de l'époque des machines à vapeur. L'on dit toujours la salle des machines. 2) tracteur électrique pour hâler les bateux.
Maillette : Longue corde fixée à l'avant du bateau ou au mât pour le hâler, était en cordage mixte de 12mm de diamètre pour le tractage par chevaux. On distinguait la mailette de Saône d'environ 200m de long et la mailette de Marne plus courte (70 m environ). Syn. verdon.
Maître-bau : Plus grande largeur de la coque d'un navire.
Mandelette : Voir manne.
Manger des moules : Manquer un virage et frotter la berge.
Manille : Étrier en fer muni d'un axe fileté à une extrémité et d'un anneau de l'autre, l'ensemble est démontable.
Manille : Plante textile employée pour la fabrication des cordages fluviaux. Le manille était préféré au chanvre et au sisal pour sa résistance et sa plus grande légèreté mais manquait de souplesse.
Manillon : Axe fermant la manille, fileté à une extrémité formant anneau de l'autre .
Manne : Grand panier en osier muni d'un long manche servant à «meuler les bordailles». Syn. mandelette Les bateaux vides tenus hors d'eau séchaient et les planches rétrécies laissaient passer l'eau. Pour colmater ces fuites avant un chargement, on faisait glisser la manne remplie de sciure de bois, voir de cendres, de haut en bas, l'orifice vers le bateau, jusqu'à ce que la sciure pénètre et gonfle entre les planches disjointes.
Marche à blanc : Se dit d'un remorqueur qui navigue sans tirer de bateau.
Marche à couple : Deux bateaux qui naviguent bord à bord ; il arrive qu'un des deux moteurs soit coupé.
Marche en 45 mètres : Deux bateaux qui naviguent à couple mais décalés pour faire une longueur ne dépassant pas 45 mètres. Cette dernière contrainte à été oubliée depuis que les bateaux font plus que 38,50 mètres mais l'expression est restée.
Marinier : Conducteur de péniches, chalands ou remorqueur sur la voie d'eau fluviale.
Margota : Petit bateau plat, de faible tirant d'eau, qui servait souvent à l'entretien des cours d'eau.
Marnois :
1) Bateau du bassin de la haute Seine. Ressemble à la gabare de la Loire 17/18ème siècle.

2) Se dit de l'amarrage en trois point quand le bateau tracteur développe le filin de son centre arrière vers deux points latéraux avant de la remorque. On dit « remorque croisée » quand l'amarrage se fait sur quatre points et est croisé.
Marocains : Automoteurs très effilés, équipés de moteurs « bolinder » de 45 CV. Ils rivalisaient avec des bateaux de 100 chevaux. La Cie H.P.L.M. propriétaire les avaient baptisés du nom de villes étrangères « Sartène », « Toubouctou » était-ce là l'origine du surnom ?
Marquise : Abri de navigation ou timonerie. La marquise est démontable pour la navigation à vide en canaux. On démarquise.

Passage du mascaret

Mascaret : Courants dans l'estuaire de certains fleuves provoqués par la marée et le courant du fleuve.Vague déferlante produite dans certains estuaires par la rencontre du flux de la mer et des eaux de la rivière.
Masse d'écluse ou Bajoyer : Mur latéral d'une écluse.
Mât : Tube d'acier dressé à la verticale pouvant se replier et servant à porter feux de mât et flamme ou autre marque de signalisation.
Mât de canal ou petit mât : Mât court de 2 mètres maximum, fixé sur le den-bord de chaque coté au 1/4 avant du bateau, servant à la fixation de la maillette pour le halage et de support de hauban pour la sauterelle.
Mât de charge : Perche articulée au pied du mât de canal reliée par un petit câble à son extrémité. Permet au marinier de sauter à terre en se suspendant à son extrémité. Syn. sauterelle (voir ce nom).
Mât-clair : Caisson en demi tranche en bois ou tôle, situé sous le pont et allant jusqu'au fond de la cale, dans lequel se logeait le pied de mât et ses gueuses quand il était redressé.
Matelin : Orthogr. incertaine Demi clé (voir ce mot).
Matériel : L'ensemble du bateau et des équipements, tout ce qui ne concerne pas le fret.
mâture : Ensemble des mâts d'un vaisseau. Appareil servant à mâter les vaisseaux.
Mèche de gouvernail : Axe en acier permettant le pivotement du gouvernail et supportant le safran.
Membrure : Profil vertical placé tous les 50 cm. dans le plan transversal du bateau, joignant varangue au fond et barrot en plafond.
Membrure porque : Profil supérieur de renforcement des membrures.
Menue embarcation : Bâtiment de moins de 20 tonnes.
Merlon : Partie pleine d'un parapet ou levée de terre.
Mettre à couple : Accouplement latéral de deux ou plusieurs bateaux.
Mettre en tour (se) : Se faire inscrire au tour de rôle à la bourse d'affrètement.
Mettre un bout : Placer un câble ou un cordage pour manœuvrer. Mettre un bout dessus : se faire remorquer
Mettre un travers : Manœuvre à l'aide d'un câble ou cordage amarré a terre.
Meuler : Boucher les fuites de la bordaille sur les péniche en bois avec de la sciure de bois contenue dans une «manne» ou panier à meuler, fermé à la gueule par un nœud cocarde
Meusiens : Bateaux de 38 m. x 5 m. construits dans le Nord de la France plus effilés de l'avant et de l'arrière et en forme de jonque. Construit pour la navigation sur la Meuse.
Mignole : Bateau de la Meuse du 18ème siècle a gardé sa forme traditionnelle en 38,50 m.
Milleguenilles : Bateaux du Centre à l'époque du halage par les chevaux, appelés « canaux du centre », « Toues », « Minerais » ; le surnom leur venait des bâches rapiécées et délavées qui les recouvraient.
Minerais : Bateaux du Centre qui transportaient des minerais de fer. On disait un « minerai ».
Miquepin(s) : Extrémités arrondies avant et arrières des bateaux en bois, en élévation des veules.

Équivalent des fargues sur les bateaux en fer.
Mixte : Un mixte est un câble d'amarrage métallique généralement de 6 torons et d'une âme textile au centre. Les torons composés de 9 a 19 fils métalliques ont eux aussi une âme textile.
Moïse ou patte d'oie : Estacade en pilotis placée à l'avant ouvrage d'art pour le protéger.
Montant : Bateau remontant le courant.
Monte-et-baisse : Bel exemple de langage simple qui s'impose par l'évidence. Vers les années 1920 le chantier Quille et Merville constructeur du Nord inventa le système « monte-et-baisse » ainsi appelé car il permettait quand le bateau était vide d'immerger l'hélice en la baissant. Elle était montée au bout d'un arbre de 1,50 mètre fixé sur un cardan à la sortie de l'étambot. Ce système performant et pratique était néanmoins trop fragile pour des puissances supérieures à 80 CV. (voir motogodille).
Monter : Marcher contre le courant.
Motogodille : Bateaux généralement tractés d'origine, motorisés à l'apparition des moteurs à essence de faible puissance. L'arbre moteur passait au travers la quille et entraînait l'arbre d'hélice fixé sur le safran par l'intermédiaire d'un cardan.

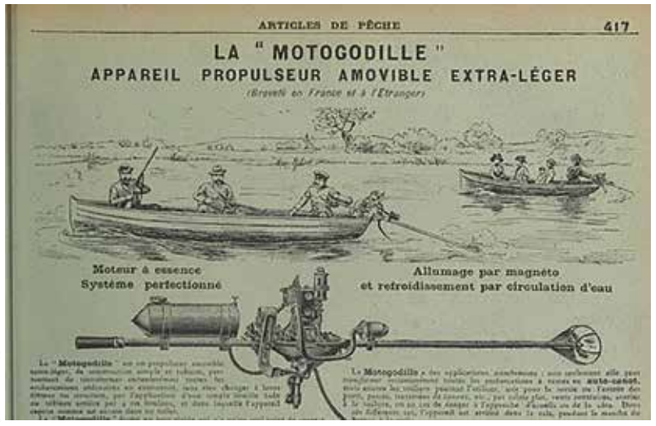
ARTICLES DE PÊCHE 417
LA " MOTOGODILLE "
APPAREIL PROPULSEUR AMOVIBLE EXTRA-LÉGER
(Breveté en France et à l'Etranger)
Moteur à essence
Système perfectionné
Allumage par magnéto
et refroidissement par circulation d'eau

Motopompe : Pompe entraînée par un petit moteur à essence pour ballaster ou assécher.
Mou (donner du) : Lâcher du cordage pour s'écarter.
Moufle : Ensemble de deux poulies avec crochets permettant de démultiplier les forces pour soulever ou tracter ; les poulies peuvent être à plusieurs réas afin d'augmenter la démultiplication et réduire l'effort a fournir.
Mouillage : Hauteur d'eau disponible, et non endroit où l'on peut jeter l'ancre comme en mer.
Mouille : État d'une marchandise détériorée par l'eau. État particulièrement crucial quand les péniches transportaient encore du sucre et des denrées alimentaires en vrac.
Moulins-bateaux : Bateaux à roues à aubes marchant à la vapeur ; appelés aussi moulins-nefs.
Mousqueton : Pièce métallique dont une partie s'ouvre pour laisser passer une corde ou un anneau.
Moustache : Pièces de bois servant à protéger les deux côtés d'une péniche en bois contre les frottements. Elles étaient complétées par les queniers placés au-dessus et les faux-queniers placés sous la moustache. Aujourd'hui elles sont en tôles très épaisses.
Moutio : Haut fond de sable émergeant à la baisse du niveau d'eau. (Saône).
Muraille : Partie verticale de la coque entre les bouchains et le plat-bord.
Musiau : Cordage court attaché sur le milieu de la maillette et à un boulard avant, permettait de relâcher ou donner du mou au tirage pour aider à maintenir le nez du bateau dans une direction donnée, mais aussi à ramasser la maillette ou corde de tirage.
Musoir : Pointe extrême d'une jetée ou d'un môle, généralement arrondie ; se dit aussi de l'extrémité d'un quai à l'entrée d'un bassin ou d'un sas.

Musoir

Nable : Trou de vidange d'un réservoir.
Nabot : Manille. Permettait de relier des câbles, s'amarrer à un arbre, agrès indispensable dans la vie marinière.
Nager : Se servir de la pageotte pour gouverner le bateau.
Narines : Tabernacles de la hauteur du deng-bord de part et d'autre du mât-clair sur les bateaux tractés. Larges de deux écoutilles elles servaient : de rangement pour le bois de chauffage, le charbon, les restes de peinture, les poules et les lapins. C'est leur disposition qui est à l'origine de leur nom le logement du mât faisant penser à un nez.
Naufrage : On dit qu'il y a naufrage quand un bateau coule.
Naviage : Partie de l'éveule arrière réservée à la conduite du bateau à l'époque des bateaux tractés. C'est là que se trouvait le patin de naviage. (voir patin de naviage).
Navier : Piloter les bateaux tractés de l'emplacement du naviage. Le dégagement de l'éveule arrière permettait de « pousser à balle l'amintot » (voir pousser à balle.
Neuvage : « Pièce de neuvage » pièce d'origine d'un bateau ce sont les baqueteux qui désignaient toutes les pièces neuves d'un bateau sous ce terme.
Nez : Pointe avant d'un bateau.
Numéros (les gros numéros) : Péniches en fer construites en Allemagne données en dommage de guerre de 1921 à 1924. Les numéros de série géants, peints en blanc sur le devant leurs valaient ce nom. Les mariniers habitués aux bateaux en bois les boudaient parce que « le fer rouille ».

Obstacle à la navigation : n.m. Création d'un empêchement à la circulation des bateaux ; également entrave à la navigation.
Octroi : n.m. Impôt perçu sur les marchandises transportées du temps de la France féodale, elle devait servir à l'entretien de la voie fluviale. Impôt perçu sur les marchandises transportées du temps de la France féodale, elle devait servir à l'entretien de la voie fluviale. Une telle taxe est réapparue en 1991 avec la création de VNF ; (et n'est pas plus employée à l'entretien de la voie fluviale).
Œuvres mortes : Parties émergées d'un bateau (situées au-dessus de l'eau), par opposition aux « œuvres vives ».
Œuvres vives : Partie immergée de la coque, par opposition aux « œuvres mortes ».
Oiseaux (les) : Nom donné à la « Société Générale de Navigation Fluviale » en raison des bateaux qu'elle exploitait qui portaient des noms d'oiseaux.(dont « Fauvette » 1880 et 1929 classé Monument Historique en 1993).
Oreille de mât : Support en bois à l'extrémité arrière du mât-claire destiné à basculer le mât.
Organeau : n.m. Gros anneau d'amarrage basculant scellé sur un quai ou un ouvrage en rive mpôt pe
Orsillaires : (Canal du Berry) Anneaux sur l'avant du bateau.
Otieux : (Nord) Perches, perches à charge ou perches à vide.
Otien : n.m. Fer à deux pointes monté à l'extrémité d'une perche en bois servant au boutage et à l'équarrage ; appelé aussi fourche d'otien ou perche. Syn. bourde (canal de Berry) .
Ouvrages de navigation : n.m. Ouvrages d'art établis sur la voie navigable tels que : écluse, barrage, pont, voûte, pont canal etc.

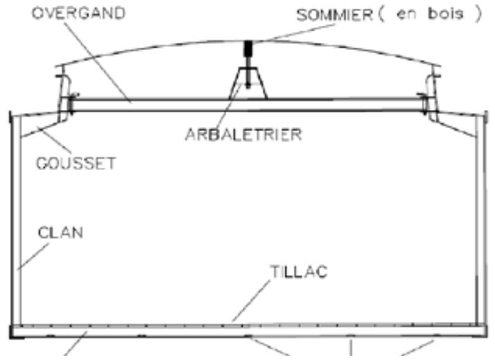

Overgand : n.m. Poutre transversale démontable maintenant l'écartement des deux murailles latérales de la cale. En I.P.N ou tube métallique (orthographe incertaine préférer auvergond ou overgons).
Overgons : n.m. Overgand (Orthogr. incertaine).
Pageotte : Grand aviron d'une douzaine de mètres de long servant à faire avancer légèrement le bateau sur le courant.
Paillot : Tillac des péniches en bois ou plancher d'houle.
Palatre : Bande mince en zinc ou tôle galvanisée clouée sur la bordaille pour arrêter les fuites.

Palonnier : Pièce en bois avec un crochet central pour la maillette et servant d'attelage aux traits du harnais des chevaux de halage. Syn. croupière.
Palot : Pelle en bois servant à la manutention des céréales.
Palplanches : Tôles épaisses s'emboîtant entre elles verticalement pour faire une ligne continue de retenue. Elles sont enfoncées le long des berges pour les endiguer.
Panama : Surnom donné aux charretiers des compagnie de halage qui se protégeaient avec un chapeau à larges bords.
Panier à meuler : Sac de sciure pour boucher les éclis entre les planches de bordaille sur les péniches en bois.
Panneau de signalisation : Indication visuelle jalonnant la voie navigable.
Panneau roulant : Système de fermeture de la cale, remplace les écoutilles.
Parafouille : Rideau étanche placé sous un ouvrage (digue, barrage, etc .) pour empêcher un écoulement d'eau (renard) ou un affouillement.
Pardon (le): Fête des mariniers. Après avoir cherché la flamme à l'Arc de Triomphe la veille, les mariniers de Conflans-Sainte Honorine défilent avec leurs bateaux pavoisés ; Du haut du premier, qui porte la statue de Saint-Nicolas patron de la batellerie, le curé bénit les bateaux.
Pare-battage : Flotteur de protection suspendu le long de la coque pour la protéger.

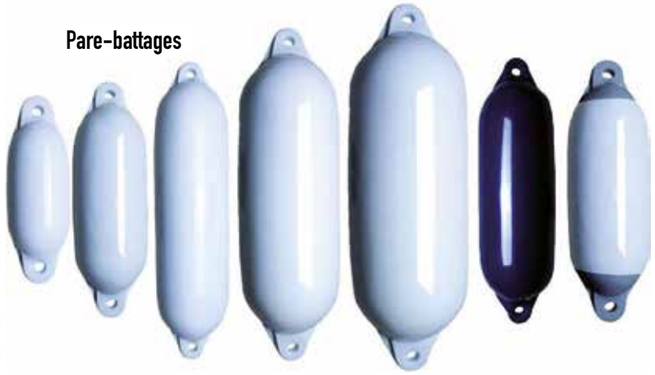

Pare-chignon : Portique souvent en fer forgé de 2m de haut, soutenant le passe-mât quand ce dernier était couché. Il protégeait le chignon de la marinière.
Parer un câble : Préparer la manœuvre d'un câble dans de bonnes conditions.
Parfait de tillac : Bordure longitudinale du plancher de soute sorte de couvre-joint.
Partage des eaux (ligne de) : Ligne de crête de montagne qui sépare la direction d'écoulement des eaux.
Passage rétrécis : Tronçon de la voie d'eau ou le croisement est interdit pour cause de rétrécissement.
Passage-outre : Allongement ou raccourcissement du parcours d'un bateau suite à un déroutement ou un changement de destination.
Passage d'eau : Installation servant à traverser un cours d'eau à l'aide d'un bac.
Passavant : Terme de plaisance qui désigne la passage étroit de chaque côté du bateau.
Passe (ou détroit, chenal) : à l'origine, terme maritime pour un bras de mer entre deux terres ; par extension désigne certains points caractéristiques de la rivière.
Passe-mât : Élingue, dont une des extrémité est accroché à la poupée, l'autre passant au sommet du mât munie d'un crochet pour accrocher la maillette ou le tirage lors du croisement d'un bateau avalant. On faisait «au-lève». L'avalant passé la mailette était ré amarrée sur un boulard ou le mât de canal.
Passe navigable : Partie navigable d'un cours d'eau, d'un barrage couché ou d'un pont.
Pataches : sur les rivières, bateaux chargés de contrôler la contrebande du sel à l'époque de la gabelle.
Patin de boutage ou patin d'équarre : Sur les bateaux en bois renfort à encoche et coin de calage fixé sur les bohingues permettant de maintenir une perche sans déraper lors de son utilisation.
Patin de naviage : Caillebotis en bois, fixé au sol, arrondi dans la circonférence de l'amintot. Il permet de prendre appuis avec les jambes pour repousser la barre. Appelé caillebotis sur les berrichons.
Patte d'oie : Estacade d'attente pour être éclusé. Expr. « marinier de patte d'oie » se dit de quelqu'un de craintif qui a peur de naviguer.
Patouille : Grande rame permettant de diriger la sapinière qui avançait par la force du courant.

Pavillon : Drapeau ou flamme indiquant une signalisation, un emblème ou une nationalité.
Pavois : Tôle séparant le passage devant la marquise et la cale. Beaucoup de bateaux n'ont plus de passage, la tôle subsiste en élément de décoration.
Peack : Cloisonnement intérieur étanche en cas d'avarie situé aux deux extrémités du bateau entre l'avant ou l'arrière de la péniche et la première cloison étanche. Parties, souvent utilisés en logements. (Orthographe voisine pic).
Péage : Droit d'accès ou de passage ; se pratique de nouveau depuis 1991 sur les voies navigables françaises dont VNF à la gestion.

Pencher (se) : s'amarrer.
Péniche : Embarcation fluviale originaire du Nord de la France dépourvue de moteur fixe. Classification d'un bateau de canal l'opposant à un chaland ou un petit bateau. Le terme officiel est automoteur. Les mariniers utilisent exclusivement le mot bateau. L'origine semble venir du mot pinasse, bateau en pin du midi, transformé en Angleterre en «pinace» et rapatrié dans le nord de la France en péniche.
Pénichien : Marinier du nord.
Pénichienne (la) : Nom de la « Société Anonyme de Remorquage ». Son logo était un grand P blanc inscrit dans le bandeau rouge qui entourait la cheminée de ses remorqueurs. Elle en exploitait une vingtaine dont plusieurs appartenaient à L'Office national de la Navigation O.N.N. (1904 jusqu'aux années 1960)

Pente d'eau ou coin d'eau : Ouvrage d'art, permettant le franchissement d'un dénivelé entre deux biefs navigables, dans lequel un mécanisme pousse une péniche sur une pente pour lui faire franchir une dénivellation.
Perche : Dispositif suspendu à proximité des écluse automatiques permettant le déclenchement du processus d'ouverture.
Perche(s) : Manches de bois de différentes longueurs munies à une extrémité d'un fer à deux pointes servant au boutage et à l'équarrage.
Périssoire : embarcation à fond plat, utilisée avec une double pagaie, inspirée de la pirogue et du kayak, sorte de canot non ponté conçu pour les loisirs nautiques ; en second sens, la périssoire est un instrument de perdition potentielle, d'engloutissement fatal pour le navigateur inexpérimenté.
Perré : Système de protection des rives contre l'érosion. Revêtement de pierre d'un talus. Par extension, le talus lui-même.

Pertuis ou Passe : Passe navigable d'un ouvrage d'art. Avant l'invention des écluses le passage se faisait par le pertuis sorte de porte unique dans le barrage. Partie d'un barrage où l'on peut passer lorsque les aiguilles sont enlevées.
P.E.S. (ou Plan d'Eau Statique) : Ligne d'eau horizontale réglementaire pour nul, correspondant au mouillage théorique de la voie d'eau.

Les bateliers de la Volga

Populaire russe

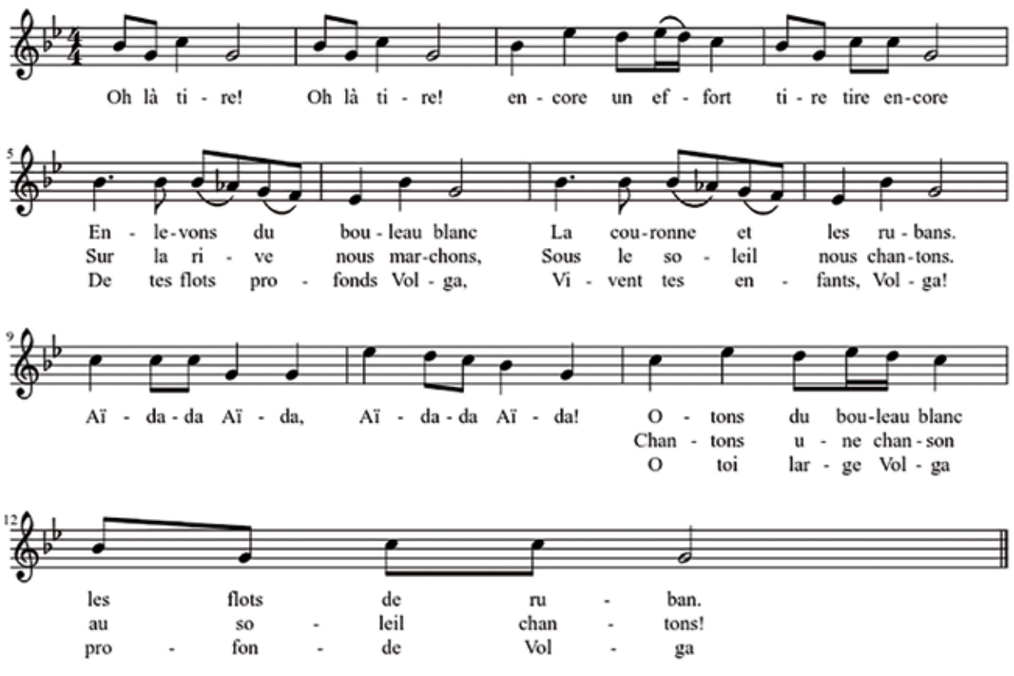

Conflans Sainte-Honorine - fête des bateliers

Petits boches : Péniches d'origine allemande livrés à la France en dommage de guerre appelés aussi « gros numéros ». Les surnoms qui désignent ce bateau s'expliquent par leur origine et par la méfiance des mariniers vis à vis des bateaux en fer.
Petit hollandais : Bateau d'origine hollandaise de moins de 30 mètres pour l'habitation ou la plaisance.
Petit-mât : Mât de canal, servait au halage. (voir mât).
P.H.E.N. (Plus hautes eaux navigables) : En période de crue, limite au-delà de laquelle la navigation est interdite ou se poursuit aux risques et périls des bateliers ou plaisanciers.
Pic : (Préférez peack) Pic avant, pic arrière parties intérieures étanches sur les bateaux en fer situées aux deux extrémités du bateau, étaient utilisés en logements sur les bateaux en bois. Syn. coqueron (en mer).
Pied : Réduit démontable posé sur un plancher à même le chargement. Il servait l'été de cuisine, de buanderie.
Pied de mât : Partie inférieure du mât sur laquelle sont fixés les contrepoids.
Pied pilote : correspond à la hauteur libre entre le fond du bateau chargé et le fond du chenal. Il est réglementairement de 0,40 m sur les voies navigables intérieures. Il est malheureusement depuis trop longtemps impossible de trouver cette sécurité sur les voies françaises.
Pige : Mesure en bois graduée en centimètre servant à métrer un bateau.
Pilote : Comme dans un port de mer, le pilote, ancien marinier lui même, connaissait bien la rivière, le canal ou le passage délicat pour remplacer le marinier momentanément.
Pinoche : Coin rond fabriqué à l'aide d'un manche à balai ou d'un bout de bois pour colmater en premier secours une petite avarie. Également broquette.
Piquet : Support de garde-corps ou chandelier pour la plaisance. Les voies navigables sont jalonnées de bornes kilométriques de l'amont vers l'aval.
PK (ou Point Kilométrique) : Bornes installées sur la berge des voies navigables permettant de se repèrer en distance ; le nombre indiqué (en km) va croissant, de l'amont vers l'aval.

Plafond : Nom donné au fond du lit d'un canal ou d'un cours d'eau.
Plan incliné : Système de transbordement de bateau entre deux biefs constitué par un bac supporté par des bogies se déplaçant sur un plan incliné à dix pour cent.
Planche d'embarquement : Planche d'environ 6 mètres par 30 cm permettant le passage entre la rive et le bateau.
Planche porte-devise : Planche en bois vernis fixée à l'avant et dans l'axe portant la devise du bateau.
Plan incliné : Système de transbordement de bateau entre deux biefs constitué par un bac supporté par des bogies se déplaçant sur un plan incliné à dix pour cent.
Plage avant, plage arrière : Continuation à l'avant et à l'arrière des plats-bords.
Plat-bord : Passage latéral extérieur gauche ou droit reliant l'avant et l'arrière du bateau d'environ 50 cm de large le long de la cale entre l'hiloire et le bord du bateau.
Platine : Protection ou bande métallique d'usure d'environ 0,08 m de hauteur fixée en ceinture sur le bas des planches inférieures de la bordaille. Elle protégeait des frottements sur les lits des canaux. Bande de tôle que l'on pose l'hiver sur l'avant du bateau pour protéger la coque des glaces.
Platis : Banc de sable à fleur d'eau. Peut se trouver hors du chenal navigable.
Plets : Façon de ranger les cordes en ronds ou en ovales, chaque tour est un plet. On tient compte du sens du commettage pour éviter coque et vrille.
Poet : (nord) Logement avant des péniches en bois.
Pointe : Extrémité avant du bateau, « la pointe ».
Pointil, Pointis : Avancée de terre au confluent de deux cours d'eau. Confluent mais du côté terre.
Poite (le) : Compartiment avant sous l'éveule rangement d'outils, lessiveuse réserves ou logement du matelot. Le mot semble venir du patois du Nord pointe, « l'pointe » « le poite ».
Pomme de touline : Boule de cordage tressée au bout d'une cordelette pour lancer les amarres. Également ligne de jet.

Pomme de touline

Pompe : Du temps des bateaux en bois la pompe se composait d'un long tuyau en zinc plongeant par les coches de pompes jusqu'au fond. Un manche à poignée coulissait dans ce tuyau avec au fond un seau à clapet lesté.
Pont canal : Ouvrage de maçonnerie et d'acier grâce auquel un canal peut franchir une vallée.
Pont d'écurie ou pont : Grosse passerelle en bois d'environ 5 mètres par 1,50 pour le passage des animaux embarqués.
Pontée : Marchandise arrimée dépassant le chargement en cale. Pour les marchandises en vrac on dit aussi comble.
Ponton : Construction flottante et petites embarcations basses et plates servant aux travaux d'entretien, par extension les appontements flottants mais fixes.
Porte de garde : Porte d'écluse unique destinée à empêcher la vidange d'un bief ne se terminant pas par une écluse.
Porte-fanaux, Porte-feux : Pied en fer placé à l'avant du bateau sur lequel on fixe les fanaux.
Port en lourd : Poids total admissible sur un bateau. Comprend : cargaison, approvisionnement, etc.
Port fluvial : Emplacement le long de la voie d'eau permettant le dépôt de marchandises, le chargement ou le déchargement du bateau.
Poubelle : A toujours été en terme de marinier le bateau honte parce que mal entretenu.
Pourcevoir : (Canal de Berry) Plate forme à l'avant de l'écurie.
Poulain : (Canal de Berry) Pont à embarquer les animaux de traits (ânes) Syn. Pont d'écurie.
Poulie coupée : Grosse poulie ouvrante qui était utilisée aux têtes d'écluse pour faire entrer les bateaux en faisant faire demi tour aux chevaux. Syn.blos.

Poulie coupée

Poulie de retour : Poulie ouvrante fixée à terre et utilisée en retour quand le tractage ne pouvait pas se faire en direct faute à un obstacle.
Poupe : Partie arrière du bateau.
Poupée : Petite pièce en bois pour amarrer un petit cordage. Paire de petits boulards en bois fixées sur l'écuchon arrière permettant d'attacher l'esclin d'amintot quand le bateau est arrêté et la boucle du passe-mât quand le bateau est tiré. Syn. écaches.
Pousser en allant : Déplacer le bateau en le poussant du plat-bord à l'aide d'un perche dont le fer repose sur le fond du canal.
Pousser à balle : Aller à l'extrême limite du débattement de l'amintot, le marinier avait le dos dans le vide. « On poussait à balle ».
Pousseur : Bateau servant à pousser un train de chalands ou de barges ils remplacèrent les remorqueurs. Ce changement de conception, fut une véritable révolution culturelle qui ne se fit que dans les années cinquante.
Poteau de kilométrage : Poteaux de jalonnement le long des voies navigables couramment identifié par PK. Ce sigle figure sur toutes les cartes de navigation et sert à localiser de façon précise toutes les installations.
Poteau de trématage : Disque placé à quelque distance d'une écluse marquant la limite permise pour le trématage.

Prélart : Bâche solide attachée par des cordelettes que l'on passe sous la coque du bateau pour circonscrire en premier secours une voie d'eau. La force de la pression de l'eau colmate provisoirement l'ouverture.
Préceinte, Présinte, Sangle : Bande de toile
Présinter, Préceinter : Étanchéifier à l'aide de bandes de toiles badigeonnées avec un mélange de goudron de Norvège et de farine d'orge clouées entre les planches d'écoutille.
Presse-boutons : Nom familier des éclusiers des écluses et barrages électriques (en opposition des manœuvres d'éclusages manuelles ou de relève des aiguilles des barrages
Projecteur : Appareil électrique directionnel à grande portée servant occasionnellement pour certaines manœuvres.

Quai : Ouvrage en maçonnerie permettant aux embarcations d'accoster plus facilement le long de la rive.
Quenier : Pièce de bois de protection d'environ 20 cm de hauteur de chaque côté de l'étrave des péniches de bois. Ils complétaient les moustaches et les faux-queniers.
Queue : n.f. Partie aval d'une île.
Quille : n.f. inexistante sur les bateaux de navigation intérieure. Les bateaux hollandais du type Tchalk ont des raquettes latérales et relevantes pour naviguer en mer et compenser la force latérale du vent dans la voile.

Rabaler : v. trans. frotter un quai une digue.
Rabaste : n. f. Equipement d'un radeau que les radeliers ramenaient avec eux après le convoyage.
Rabattre : v. intrans. Changer de direction soit volontairement soit sous l'influence d'un courant, du vent, ou d'un remous.
Rable : (Berry) Courbe, pièce de bois sur laquelle on clou les bordages du fond.
Rachaquer, Rechaquer, Ressaquer : v. trans. Attraper au vol une amarre lancée d'un quai ou d'un bateau.
Racôter : v. trans. Accoster.
Radar : Instrument de navigation permettant la navigation par temps de brouillard.
Radelier : n.m. Personne manœuvrant un radeau.
Radeau : n.m. Assemblage de troncs destinés au flottage.
Radier : Radier du seuil de l'écluse ; maçonnerie du fond du sas et des portes.
Radio plat-bord : Expression toujours en cours pour qualifier les racontars des mariniers penchés sur les plats bords les mains en porte voix ; syn. « bruits de couloirs » pour les gens d'à terre.
Radoub : Passage en cale sèche ou forme de radoub d'une embarcation pour son entretien ou la réparation de sa coque.

Bassin de radoub

Raique : n.m. bief droit, sans tournant.
Ramasser le mou : Raidir une amarre dont l'une des extrémités est attachée à un point fixe.
Rame : n. f. Aviron de canot.
Ramée : Désigne la toile tendue horizontalement au dessus de l'entrée de l'habitation et du balcon sur la péniche berrichonne.
Ramière : n. f. obstacle au halage constitué de plantes poussant dans l'eau, entre le chenal et la berge. Syn. vorgine.
Rampant d'un bateau : n.m. Relèvement du pont aux deux extrémités principalement à l'avant. Syn. tonture.

Rampe (de mise à l'eau) : Plan incliné aménagé dans un quai ou une rive pour permettre la mise à l'eau et la sortie de bateaux.
Rapide : n.m. Passage rétréci ou encombré d'obstacles ou le courant est plus fort.
Raquette : n. f. Raquet n.m. double gouvernail d'un bateau en bois «cul carré»
Réa : n.m. Poulie à gorge.
Recoubler : v. trans. action de refaire l'assemblage d'un radeau lors d'un changement de gabarit du réseau ; Recoupler
Rechaquer : v. trans. voir Rachaquer.
Recoubler : v. trans. action de refaire l'assemblage d'un radeau.
Reflux : n.m. retour de la masse d'eau lâchée par une écluse amont, butant contre l'écluse aval ; Visible dans un bief court.

Réa

Régulation ou régul : Exploitation des ouvrages hors des horaires normaux d'ouvertures (nuit, week-end), moyennant paiement d'un tarif particulier. Depuis les 35H il faut demander la régul sur certains canaux même le midi ou le soir avant 19H.
Régime d'une rivière : Terme pour désigner le débit d'une rivière soit à la fois son volume d'eau qu'elle roule, sa profondeur, et la vitesse de son courant.
Relance : n. f. Remise en route d'un bateau.
Relapper : v. trans. parfaire à l'herminette la planéité d'un fond en bois dont l'usure fait ressortir les nœuds.
Relevage : n.m. Opération d'un renflouement d'un bateau.
Relever : v. trans. Renflouer un bateau ; Se remettre au cap après avoir rabattu.
Relèvement d'un bateau : Remise à flot d'un bateau coulé.
Rembourdir : v. trans. Regonfler le bois par immersion.
Remonte : n. f. Remonter de l'aval vers l'amont ; opposé à la descente
Remorque : Câble d'acier généralement de 16 à 18 millimètres de diamètre servant à haler le bateau en convois.
Remorqueur : n.m. Bateau qui tire une ou plusieurs péniches. Anciennement le remorqueur tirait tout un train de chalands ou de bateaux en bois. Les premiers à vapeur étaient surnommés « chaudron ». « Le Dragon » navigant en 1839 sur le Rhône n'avait que 35 CV. (voir aussi Grappin). 2 - Petit bateau équipé d'un puissant moteur qui occupe souvent plus de la moitié de sa surface muni d'une grande hélice, destiné à tractionner les péniches dans des passages délicats.(voir aussi toueur).

Remorqueur

Remoucheter : Action de faire des raccords de goudron là ou il en manque.
Remous : Tourbillons provoqués par le déplacement d'eau soit d'un automoteur, d'une ouverture de vanne, ou d'un trop plein de barrage.
Renards : Fuite d'eau dans le haut d'une digue, d'un barrage ou d'un ouvrage fluvial.
Renarde : n. f. Courte corde gréée sur la maille principale et reliant une courbe de chevaux supplémentaire Syn.Tire
Renflouement : Remise à flot d'un bateau échoué.
Reu, Rheu ou Roeu : (Orthogr. incertaine) Cabine d'habitation du marinier sur les bateaux en bois, situé sous l'éveule arrière. L'accès se faisait par un trou d'homme carré recouvert d'un capot en bois. Ce logement était éclairé par deux petits hublots en partie hautes de chaque coté du gouvernail et par une claire-voie à double pente protégée par des barreaux.
Retenue : Barrage, retenue d'eau, également bief établi par un barrage.
R.N. ou Retenue Normale : En dehors des crues les biefs sont maintenus à la retenue normale. La

R.N. est souvent majorée de quelques centimètres pour compenser les risques d'échouage dus à des envasements localisés et non dragués en permanence.
Retirement : Action de sortir de l'eau un bateau coulé qui offre un obstacle ou une gêne aux usagers de la voie d'eau.
Retraite : n. f. Garde descendante. Amarre tirée de l'avant vers l'arrière d'un bateau à quai pour l'empêcher d'avancer.
Ridoir : Petit appareil métallique servant à tendre un filin ou un cordage.
Rigue : n. f.

1) Grand bateau plat du Rhône.
2) Attelage de plusieurs chevaux pour remonter le courant (Saône).
3) (Rhône) Groupe de bateaux navigant en équipe à la descente et halés en train à la remonte.

Rimée : n. f. Condensation de l'air de cale d'un bateau due à la différence de température entre l'eau du canal et l'air.
Ringeane : n. f. Amarre arrière empêchant le bateau de tirer au large.
Rioté : adj. Tordu. Une chaîne riotée, les maillons sont vrillés d'un quart de tour.
Riotte : n. f. Ligature de bois vert utilisée dans l'assemblage des radeaux.
Risberme : n. f. Halage entre talus et bord du canal.
Riquet : (Pierre Paul de) 1604-1680. Ingénieur français. Il construisit le canal du Midi ou de Deux Mers (1666-1681), qui relie la Méditerranée à l'Atlantique.

Pierre Paul de Riquet

Rivage : Emplacement aménagé pour le chargement des bateaux par des moyens mécaniques et notamment par les wagonnets de charbons (canaux du Nord).
Rivet-plongeur : n.m. Rivet de secours muni d'un filet et d'un écrou (à la manière d'un boulon) destiné a remplacer un rivet qui fuit ou qui s'est détaché suite à un choc, des rondelles d'acier et de caoutchouc assurent l'étanchéité (provisoire...voir batardeau).
Rives : Planches bord à bord sans rainures, par extension les cotés de la péniche en bois
Rivière canalisée : Rivière rendue navigable par la construction de barrages afin de lui donner un mouillage suffisant et constant et régulariser son débit.
Rivière régularisée : Rivière aménagée pour offrir des conditions de navigation améliorée notamment en creusant un chenal.
Robe : n. f. Bordaille d'un bateau. « Changer la bordaille ».
Robure : n. f. Ponton-grue.
Rode : n. f.

1 Etambot d'un bateau en bois
2 Bitte d'amarrage en bois (vieux Rhône)

Roilette : Petite bande de chêne mince sur chaque côté des écoutilles pour protéger les rebords.
Rôle ou bureau de : Créé par les syndicats en 1936 pour permettre aux mariniers de choisir, en fonction de leur inscription « le tour », le voyage qu'ils allaient effectuer. Cette création fut contestée par beaucoup dès son origine et disparue en 1999 sous la pression de la concurrence européenne. (voir Conflans « la bourse »).

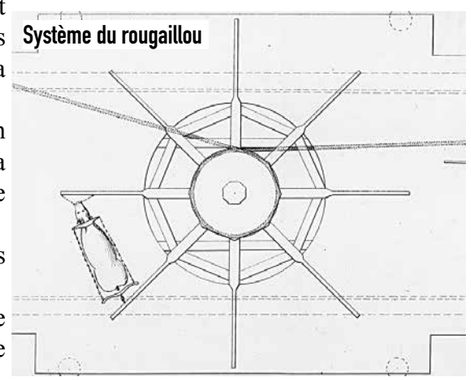
Système du rougaillou

Roof, rouf ou rouffle : n.m. Toiture surélevée d'un logement au-dessus du pont n'occupant pas toute la largeur du bateau. Peu employé en fluvial ; peut être assimilé à la marquise.
Rotation d'un bateau : Fréquence des voyages effectués sur une relation donnée.
Rougaillou : Bateau remorqueur avec un manège de chevaux à bord. Les chevaux en tournant sur la plate forme embarquée entraînaient un treuil qui enroulait une corde de halage en chanvre. Le Rougaillou était en service de 1861 jusqu'à l'arrivée du toueur à vapeur sous la voûte de St Quentin.
Rupture de charge : n. f. Transbordement pour changement de gabarit ou de mode de transport. L'handicap majeur du transport fluvial.
Rustine : n. f. tôle soudée sur un trou ou une déchirure de la coque.

S'Dach : n. m. (alsacien) > Ecoutille.
S'engraver : S'échouer sur un banc de gravier.
S'Rueder : n. m. (alsacien) > Gouvernail.
Sable : n. m. Transporter le sable de dragage « Faire les sables ».
Sabler : v. trans. Décaper le bateau en projetant du sable sous pression.
Sablier : n. m. Bateau affecté au transport du sable ; Appelé familièrement Soleil des sablier dans le Nord où les sabliers naviguaient le jour et la nuit à la lumière du soleil de nuit : la lune.
Sablière, Fouille : n. f. Lieu d'extraction des sables de rivières ; Société exploitant une sablière.
Sabord : n. m. En général toute ouverture dans la coque, plus précisément dalots et écubiers.
Sabot : n. m. Bateau hollandais en forme de sabot. Bateau court et trapu. Mauvais bateau. Sabot des mariniers en bois, cuir ou caoutchouc. Sabot de pompe, clapet de l'extrémité de la pompe empêchant l'aspiration de débris pouvant boucher la pompe > Crépine. Sabot de gouvernail > Crapaudine.
Sacquer, Saquer : v. trans. Tirer
Safran : n. m. Pièce principale du gouvernail servant à diriger le bateau. Placé dans le plan vertical il dévie l'écoulement de l'eau.

Safran dans une crapaudine

Salade : n. f. Terme identique en mer pour désigner les herbes aquatiques en surface. (sans rapport avec les hautes herbes, roseaux coupés ou autres qui se prennent dans l'hélice, jetés trop souvent dans le canal par certains cantonniers en charge des berges).
Salambardes : Bateaux fabriqués à Saint-Rambert près d'Andrezieux sur la Loire. Ils transportaient du charbon et ne faisaient qu'un seul voyage avant d'être vendues en pièces détachées à l'arrivée à Nantes ou Paris.
Sambiot : n. m voir Chambiot
Sambourd : Planche de bois d'environ 40 mm d'épaisseur et de 0,40 m de haut entre la semelle et le bord du dessous ou contre semelle.
Sançaise : n. f. Pelle à bateau
Sançonnure : n. f. Trou percé dans une membrure de bois pour étancher une fuite, avec du suif, de la bordaille qui y est fixée.
Sangle de présinte : n. f. Joints d'étanchéité et de dilatation faits de bande de toile goudronnés encochés et clouées entre les planches d'écoutilles ou d'éveules.
Sangle, Cenglo : n. f. renfort tout autour de la coque d'un bateau.
Saksu, Saxu, Saqu'sus, Saqsus : (Orthogr. incertaine) Petit moufle à deux réas permettant de lever la sémaque, se disait dans le nord et semble venir de «saqu'ed'sus» tire dessus en patois du Nord.
Sapine, Sapinière : Embarcation plate de faible tirant d'eau de 10 à 22 mètres de long, (la taille la plus courante était de 17 m) par 1,05 m. de plat bord, faite en planche de sapin elle ne servait généralement qu'à la descente de l'Allier et de la Loire. Elle était vendu en bois de chauffage à l'arrivée à Paris ou Nantes. La sapinière, connue dès le 13ème siècle exportait : vin, bois, pierres volcaniques, charbon d'Auvergne et remontait chiffons, fer et sel jusqu'à la fin du 19ème ; à cette époque il s'en construisait entre 2000 et 2500 par an.
Saquer : Action de tirer le bateau à bras d'homme.
Sarrois : Bateaux de la Sarre appelés « petits-boches », « bâtards », pour leur taille pas tout à fait Freycinet et « mixtes » car en fer et bois.

Bray-sur-Seine

63 ARQUES. — Le Canal d'Arques et l'Ascenseur de Fontinette. — LL.

181 COMPIÈGNE. — Vue sur l'Oise prise du Pont. — LL.

DUISBOURG Port du Havre

ESCOMMES (Côte-d'Or) — Convoi de Bateaux entrant dans le Bassin du Canal de Bourgogne

5. — Lesdins. — Arrivée de la Rame.

1536 Libourne (Gironde) Les Rives de l'Isle

Sas : Intérieur de l'écluse espace entre la porte amont et aval.

Sas

Sassement, Eclusage : Ensemble des opérations nécessaires pour la passage d'un ou de plusieurs bateaux dans l'écluse.
Sasser : v. trans. Faire franchir une écluse à un bateau.
Sauterelle : Mât de charge pivotant, rangé horizontalement le long de l'hiloire, permettait également, accroché dessous, de débarquer en se poussant du plat-bord. Syn. mât de charge.
Schottel : Bateaux avec des moteurs amovibles dans les années 1930. Système schottel du chantier allemand du même nom.
Sec : « Aller à sec » laisser le bateau s'échouer.
Sémac : Sémaque (Orthogr. incertaine) Voile trapézoïdale en toile de lin entourée par un cordage cousu formant des anneaux aux quatre coins. Sa partie horizontale haute était tenue par une perche fixée au mât à l'aide d'un moufle. Ainsi avançaient les péniches au 19ème siècle.
Semelle : Pièce longitudinale centrale des bateaux en bois sur laquelle repose la quille avant.
Se mettre à bord : Se dit lorsqu'un bateau vient se ranger le long d'un autre bateau.
Sensouille ou égouttiau : Ecope.
Sentine : n.f emplacement réservé et couvert entre deux courbes pour écoper le fond.
Se pêcher : S'amarrer.
Serre-câble : Moyen rapide de fixer deux câbles en parallèle. Évite les épissures pour la confection des boucles.

Serre-câble

Servante : Solide bâton sur lequel le marinier s'appuyait pour pousser « à balle » l'amintot du gouvernail. Syn. valet.
Seuil :
1) Partie d'une voie navigable ou la profondeur est réduite par rapport aux points avoisinants ; appelée aussi haut-fond.
2) - Pièce de bois boulonnée sur le nez de certains bateaux construit dans le centre de la France pour le renforcer.
shut-down : Répétiteur de commande dans la salle des machines. Syn. chasse-burn.
Sisselande : Bateau ancien du Rhône. Origine Seyssel. Environ 60 mètres.
Slip : Plan incliné permettant de monter ou descendre un bateau sur le chantier.
Sommier : Pièce de bois placée longitudinalement au centre du haut de la cale pour supporter les godes.
Sonde : Légère perche en bois graduée pour mesurer la profondeur. Syn. pige
Spitz : Bateau en fer à l'avant et à l'arrière légèrement ovoïde, spécial à la navigation de l'Escaut et du Bas-Escaut.
Stationnement : Lieu de stationnement assigné aux bateaux à l'arrêt et aménagé à cet effet.
Staries : Délais de planche, délais accordés pour le chargement ou le déchargement d'un bateau.
Support de pavillon : Tube permettant de fixer le pavillon à la pointe avant. Indique le vent, et sert de décoration.
Surbau : n. m. Partie en tôle arrondie entourant le tabernacle arrière. Se dit de toute protection empêchant l'eau du pont de rentrer dans le baTeau .
Surestaries : Indemnités accordées au transporteur lorsque le bateau n'a pas été chargé ou déchargé dans les délais impartis.
Surliure : Amarrage de finition à l'extrémité d'un cordage pour éviter le décommettage. Indispensable pour la fabrication d'une gonette. Syn. tranche-fil.
Surnage : Se dit d'un bateau qui se laisse aller au fil du courant.

Stoppeur : sécurité de pont dont la partie mobile permet de bloquer la couronne du guideau.

Tabernacle : Grand coffre de rangement d'un bord à l'autre se trouvait généralement au centre du bateau et servait structurellement à renforcer l'écartement de la bordaille.
Tabernacle avant, arrière : Coffres avants, arrières dans le prolongement de l'hiloire pour conserver les cordages.
Talonner : Toucher avec la partie arrière du bateau le fond de la voie navigable ou le radier d'une écluse.
Tanac : Remorqueur livré après guerre par les forces alliés.
Tape : Couvercle de hublot.
Tchalk : Bateau hollandais en bois d'une vingtaine de mètres navigant aussi bien en mer du Nord que sur les rivières. Etait équipé de deux « raquettes » qui se relevaient ou servaient de quille en mer et d'une voile. Restent très recherchés en bateau de plaisance.

Tchalk ou tjalk

Tenailler : Entrer de travers dans une écluse, le danger était grand pour les bateaux en bois. Syn. tordre.
Tendeur de câble : Petit appareil métallique servant à tendre un filin ou cordage. Syn. ridoir.
Tente : n.f. Abris de toile tendu au-dessus des logements pour éviter l'échauffement direct du soleil sur les tôles.
Tête : n.f. Se disait des empillements de marchandises à l'avant ou à l'arrière sur les veules quand le bateau était « comblé ». Syn. comble.
Thalweg : Ligne imaginaire joignant les points de plus grandes profondeurs d'un cours d'eau.
Tiaume : Cabine rudimentaire sur l'arrière du bateau abritant le poste de conduite au temps des bateaux hâlés. Remplacé par la timonerie et la marquise.
Tillac : Plancher de cale en bois, ou mieux en acier soudé ce qui fait un double fond.
Timonerie : Passerelle couverte regroupant les organes de conduite. Syn. marquise.
Tin : Pièce de bois, utilisée en fond de cale sèche pour soutenir sans la blesser la quille d'un navire en construction ou en radoub.
Tinette : n.f. Seau évasé de 5 à 6 litres en tôle galvanisée, de nos jours en plastique, pour puiser de l'eau depuis le pont du bateau.
Tinque : Petit morceau de bois taillé aux dimensions d'un trou à boucher sur la bordaille ou ailleurs.
Tirage : Mailette, verdon, filin, permettant de hâler les bateaux.
Tirant ou Ridoir : Tendeur à vis.
Tirant d'air : Hauteur disponible entre le niveau d'eau et la clef de voûte d'un ouvrage d'art (Pont, voûte, etc.) - Distance verticale entre le plan horizontal de l'eau et le point le plus haut d'un bateau. abrév. T.A.
Tirant d'eau : Hauteur d'enfoncement d'un bateau sous la ligne de flottaison. abrév. T.E.
Tire : Large sangle que l'on passe dans l'épaule et sur laquelle on attache un trelle pour haler un bateau à bras d'homme.
Tolet : Pièce dans laquelle prend appui la rame. Syn. dame de nage.
Tonnage : Déplacement d'un bateau. Volume d'eau déplacé par la coque du bateau, équivalent au poids du bateau. Déplacement à vide ou lège. Déplacement en charge : poids du bateau chargé autorisé.
Tonne : n.f. Contenant en fer, en forme de tonnelet, servant à stocker environ 50 litres d'eau potable à bord des anciens bateaux.
Tonture d'un bateau : Relèvement du pont à ses extrémités. Tonture d'une couverture d'écoutille : relèvement des écoutilles .
Tordre : Tenailler
Torons : n.m. brin d'un cordage ou d'un câble.
toucher : Un bateau touche lorsqu'il prend contact avec le fond de la voie navigable avec sa partie avant ou médiane.
touer : Tirer à l'aide d'une corde un bateau à la main, la bricole, au treuil, au cabestan (orig. scand.)
Toue : n.f. Nom de certains bateaux en bois du Centre. Les toues avaient, l'arrière coupé droit et le cul carré. L'aminteau se trouvait au sommet de la cabine disposée complètement à l'arrière. Ces bateaux sans écoutilles devaient être bâchés. Certains portaient des raquettes.
Toueur : Bateau symétrique qui peut naviguer dans les deux sens (amphidrome) et qui se hale sur une chaîne posée au fond de l'eau sur un tambour d'un treuil porté par le bateau, mu par une machine à vapeur, un moteur électrique de nos jours. Il entraîne à sa suite un train de bateaux pour traverser des passages délicats pour la navigation ou à protéger de la pollution des gaz d'échappement (souterrains, passages étroits). .
touret pour câble : Espèce de grand panier plat et horizontal fixé sur le pont avant, permettant de loger les câbles en plé
Tourine : n.f. bouteille protégée par un entourage en paille, cordes ou osier
Traversier : Se dit des amarres croisées allant de l'avant du bateau à la berge à hauteur de son arrière et inversement.
Trématage : Action de dépasser un autre bateau. Le trématage est interdit à l'approche d'une écluse.
Trémater : Dépasser d'un côté ou de l'autre un bateau. Doubler. Cette manœuvre est interdite avant l'entrée des écluses.

Toueur

Trente mètres : Bateau de 30 mètres sur 5 de large pour aller sur certains canaux comme celui du Nivernais.
Treuil : Appareil permettant de soulever et d'enrouler la chaîne d'ancre. Appelé guindeau.
Treuil de lunette : Petit treuil monté sur l'amintot et permettant de relever la lunette du gouvernail.
Tribord : Partie droite d'un bateau en regardant vers l'avant.
Trim : Vérin hydraulique situé sur l'étrier de fixation d'un moteur hors-bord ou sur la sortie de l'embase d'un Z-Drive, qui permet d'écarter ou de rapprocher l'hélice du tableau arrière du bateau.
Trinquet : Naviage surélevé quand le bateau était comble (voir ce mot). On disait faux-naviage dans le Nord.

Triton : Nom de la série de remorqueurs de la Compagnie Fluviale de Transports et de Remorquage - CFTR - La première série jusqu'au « Triton 10 » a été construite en 1876 sur les chantiers d'Argenteuil. Dimensions 31,00 mètres par 5.05 mètres, 2 mètres de T.E. à vapeur et hélice ils développaient 100 CV. « Triton 25 » le dernier un diesel de 300 CV avait été construit en 1954 à Petite-Synthe en Hollande.
Tube d'étambot : Fourreau métallique de l'arbre d'hélice qui va de l'entraînement à la sortie de coque.
Tunnel ou Tunnel d'hélice : demi tube en tôle entourant l'hélice par le dessus et sur les cotés guidant le flux de l'eau.

Usure : Cornière d'usure pièce de métal changée régulièrement qui renforce le bouchain vif du bateau.

Vadrouille : n. f. Ustensile de nettoyage servant particulièrement à éponger le pont du bateau; Syn. upion.
Vague : n. f. Garniture intérieure de la houle des bateaux en bois. Ce doublage était indispensable pour la protection du fret contre les bordées humides.
Vaigrage : Habillage intérieur de la cabine posée sur des vaigres. (le plus souvent en bois)
Valet : cordage reliant le milieu du tirage (cordage de hâlage) à un bitton ou poupée permettant de le contrôler en absorbant le mou par exemple. Syn. varlet
vanelle : n. f. Voir vantelle
Vanne : Ouverture dans la partie inférieure d'une porte d'écluse pour remplir ou vider le sas.
Vantail : Partie mobile des portes d'écluses ; elle peut être verticale. Ils existe des portes à un ou deux vantaux.
Vantelle : n. f. Vanne située dans la porte qui permet de remplir ou vider le sas de l'écluse. Syn. vanelle
Vaque : n. f. (Nord) - Cabestan en bois avec crémaillère permettant d'enficher le bout de bois qui servait à tourner.
Varangue : n. f. Profilé placé transversalement à 50 cm de distance l'une de l'autre, dans le fond du bateau pour le reforcer. Syn. membrure.
Varlet : Manche en bois d'environ 1m 80 et de 40 mm de diamètre offrant un appui supplémentaire pour s'arc-bouter sur le patin de naviage et repousser avec le dos l'amintot.
Verdon : Longue corde fixée entre l'avant du bateau et son milieu ; verdon de halage
Veritas : Institution internationale pour la classification et le contrôle des navires et bateaux de toutes catégories.
Verrine : n. f. Lanterne de signalisation, munie d'un globe rond blanc ou de couleur, fonctionnait au pétrole avant l'électricité.
Veules : n. f. plur. Parties plates à l'avant ou à l'arrière du bateau reliant les plats-bords.
VHF (Very High Frequency) : Appareil Emetteur/Récepteur portable ou fixe dont la portée dépend de la hauteur de l'antenne et de la puissance.

Vantelle d'écluse

Vidange : Péniche vide (lège). On dit « un vidange ». Pourquoi cette distinction ? Un chargé ne peut pas serrer la rive, en canal il doit rester au milieu, alors qu'un vidange est moins manœuvrant en raison de sa prise au vent. Autant que les autres le sachent. L'expression « chargé avalant » entendue à la radio retentit comme un signal d'alarme aux oreilles des mariniers car c'est une configuration potentiellement dangereuse en temps de crue.
Vignette : Droit d'utilisation des voies navigables intérieures gérées par VNF ; son prix varie selon la période de navigation, la longueur et la largeur du bateau, mais pas de l'âge du capitaine...
Virage ou virement de bord : Demi-tour complet
VNF (Voies Navigables de France) : Etablissement public créé en 1991, à caractère industriel et commercial sous tutelle - à l'époque - du Ministère des Transports et du Tourisme. Il a pour mission la gestion, l'exploitation, la modernisation et le développement de 6700 km de rivières et canaux navigables de France.
Voisin : n. m. bateau à couple à l'arrêt ou en marche.
Voiture : n. f. voir Lettre (de voiture).
Voiturier : n. f. ancien nom des mariniers.
Vorgine : n. f. obstacle au halage constitué de plantes poussant dans l'eau, entre le chenal et la berge.

Volos : n. m. plur. protection sous forme d'arceau en métal sur les veules arrières d'un remorqueur pour empêcher le câble de se prendre dans un obstacle ou même le gouvernail quand le tirage mollit.
Voûte : n. f. courbure arrière en forme allongée de certains bateaux au dessus du tunnel le «cul de poule» en est un exemple.
Voyager en calonne : Formation de 5 bateaux deux d'un côté en quinconce des trois autres.
Vrac : Marchandise qui n'est pas emballée ou conditionnée.
Vrisse : n. f. tendeur amovible accroché à l'arrière servant à compenser l'effort de la corde de halage à la tête du mât.

Wagure : Double coque destinée à empêcher la marchandise d'absorber l'humidité.
Warsingue : Serpillère dans le Nord.

Yacht (prononcer yot) : Nom donné aux bateaux de plaisance par les éclusiers, par opposition aux « commerces ».
Yak ou fourche de Yeck : Perche légère munie à l'une de ses extrémités d'un fer constitué d'une pointe et d'un crochet.

Zinzin : Portique aérien le long d'une écluse ou sous une voûte sur lequel se déplaçait un chariot électrique avec un crochet. On accrochait une élingue sur ce crochet pour hâler le bateau. Trois écluses de l'Oise Longueil-Annel, Chauny et Abbécourt ainsi que la voûte de Bray étaient ainsi équipées.
Zone fluvio-maritime : Section de fleuve, rivière ou canal située entre la limite d'inscription maritime et la mer. Les bateaux fluviaux y sont admis sous réserve de se soumettre, ainsi que leur équipage, à des prescriptions de police et de sécurité complémentaires.

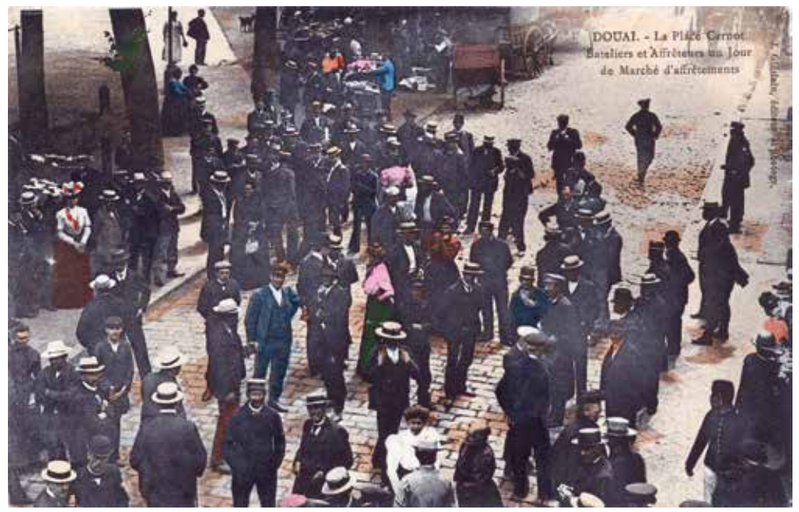

Panneaux fluviaux principaux

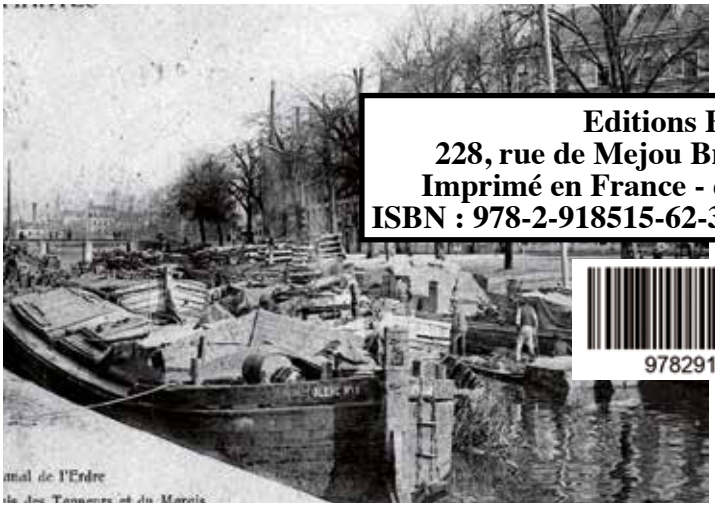

Editions Empreintes
228, rue de Mejou Braz - 29760 Penmarch
Imprimé en France - dépôt légal : avril 2023
ISBN : 978-2-918515-62-3 EAN : 9782918515623

9782918515623

10€